

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2022
PROCÈS VERBAL



La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour le silence que vous allez nous donner. Je suis ravi de vous accueillir dans cette salle de conseil municipal puisque je crois que depuis les élections nous n'étions pas revenus dans cette salle, et vous découvrez vos places. Cela me fait vraiment plaisir de vous accueillir ce soir, ici.

Je vais donc procéder à l'appel. Avant de procéder à l'appel, devant vous vous avez une petite gourde, fiole, qui vous a été offerte, qui sera donnée je crois aussi à Joinville aux enfants. L'objectif : vous n'aurez plus de bouteille d'eau au conseil municipal. Je ne vous cache pas que j'étais assez dérangé de voir des bouteilles de Vittel, d'Evian, des bouteilles au conseil. A l'avenir ? vous venez avec vos gourdes pleines. Vous mettez ce que vous voulez dedans mais elles seront utiles.

L'appel est effectué.

1 . Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Je vous propose M. Maxime OUNANOUNOU. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité. M. Maxime OUNANOUNOU, vous êtes nommé secrétaire de séance et je vous félicite puisque vous êtes grand-père depuis cette semaine.

M. Maxime OUNANOUNOU : Merci. Je déclare la séance ouverte.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUNANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Désigne Monsieur Maxime OUNANOUNOU comme secrétaire de séance.

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022

M. le Maire : Avez-vous des remarques, des choses que nous n'aurions pas prises en compte dans vos remarques ? Non ? Je mets à l'approbation. Qui le valide ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUNANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

3 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Je profite de cette délibération pour souligner le travail des services, tant dans la constitution des dossiers des demandes de subventions que pour la vente de matériaux, qui pour moi sont des indicateurs de gestion qualitative. Avez-vous des remarques ?

M. Tony RENUCCI : Juste une question sur l'aliénation des biens immobiliers, dans le compte rendu des décisions du maire – je ne sais plus quelle page c'est –, pour comprendre ce que c'était. J'ai cru comprendre que c'étaient des biens cédés. Quel type de procédure est-ce ?

M. le Maire : Nous cédon des biens aux enchères au service des Domaines qui se trouve tout près d'ici, à Saint-Maurice. Cela nous permet de récupérer quelques fonds. Avez-vous d'autres questions ?

Mme Séverine DOS SANTOS et M. Areski OUDJEBOUR arrivent en séance.

Mme Sylvie MERCIER : Question de forme : on écrit « louage de choses ». On ne peut pas dire ce qu'on loue ?

M. le Maire : Ce sont les termes de l'administration

Mme Sylvie MERCIER : Que sont les choses ?

M. le Maire : Ce sont des trucs.

M. le Maire : Sylvie, je ne me moque pas mais je n'ai pas trop de réponse, j'ai envie de sourire un peu.

Mme Sylvie MERCIER : Pouvons-nous avoir autre chose que des « louages de choses » ?

Mme Béatrice NICOLAS-DARROU : C'est le terme du Code civil. C'est un terme générique, on y met un peu n'importe quoi mais c'est une réalité juridique. C'est le terme légal.

Mme Sylvie MERCIER : Plus sérieusement, je pense qu'on loue quelque chose. Même si c'est un terme générique, il est écrit partout que nous avons loué des choses. Si l'on pouvait dire ce que nous avons loué comme choses, ce ne serait pas plus mal.

M. le Maire : Nous enquêterons et nous vous répondrons avec une certaine volonté de transparence sur la chose. Il y a la liste en dessous de tout ce que nous louons, des choses. C'est la boutique éphémère et d'autres choses.

Mme Sylvie MERCIER : Cela peut être des biens matériels ou d'autres choses, c'est le cas de le dire.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ? Non ? Qui prend acte de la décision ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire ou le cas échéant par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2121-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 04 juillet 2020.

4 . Subvention exceptionnelle en soutien au peuple ukrainien

M. le Maire : Je vous propose une subvention en soutien au peuple ukrainien qui traverse une période de son histoire dramatique.

Afin de venir en aide au peuple ukrainien qui souffre actuellement de la guerre provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, la Ville de Joinville-le-Pont déjà s'est mobilisée dès les premiers jours : mise en place d'un partenariat avec la Protection civile afin de collecter les dons matériels et de les acheminer, cela s'est passé au niveau de la maison des associations entre autres, communication sur les modalités pour réaliser des dons financiers - je rappelle : attention aux arnaques - mise en ligne d'une plate-forme de recensement des foyers joinvillais volontaires pour héberger des réfugiés. J'en profite pour remercier au moins une quinzaine de familles qui m'ont écrit et qui ont proposé un hébergement à Joinville-le-Pont.

Je rappelle que le référent de la Ville de Joinville-le-Pont est simplement le directeur général des services, M. C. L., qui est en lien avec la préfecture. Surtout, n'hésitez pas, si vous avez autour de vous des personnes volontaires ou des familles ukrainiennes qui pourraient solliciter un hébergement joinvillais, à vous rapprocher de nos services, plus particulièrement M. C. L., du CCAS ou de mon cabinet. Je vous remercie très sincèrement.

Accueil de trois réfugiés ukrainiens par le CCAS en lien avec la Croix-Rouge. Afin de poursuivre le soutien au peuple ukrainien, je vous propose d'adopter une subvention de 10 000 euros au FACECO, qui est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui a été ouvert pour l'Ukraine, ce qui garantit la transparence et le suivi des fonds distribués.

Avez-vous des questions ? Je vous remercie. Qui est pour ? A l'unanimité. Je suis très très content de votre décision.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco), fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, afin de soutenir le peuple ukrainien.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON.

5 . Débat d'orientations budgétaires 2022

M. Francis SELLAM : Bonsoir tout le monde. Pour précision, je vais énumérer le numéro des pages afin que les gens qui nous suivent sur Facebook et qui ont téléchargé aussi le diaporama puissent se repérer dans les pages.

Tout d'abord, je tiens à remercier le service des finances avec Mme E. B. et son équipe, ainsi que M. J. G., directeur général adjoint des services, pour leur investissement au quotidien dans la gestion financière de notre Commune, et puis bien sûr pour l'aide apportée pour la réalisation de ce ROB et dans le budget que nous allons vous présenter dans quelques semaines.

Je vais vous présenter maintenant le rapport d'orientations budgétaires. Pour mémoire, le débat d'orientations budgétaires est une obligation en amont de la présentation du budget primitif qui sera voté lors du prochain conseil municipal.

La page 2. Avant d'entamer directement le rapport, un rappel : le rapport d'orientations budgétaires est cadré par la loi de finances 2022 qui a été élaborée au quatrième trimestre 2021. De ce fait, la crise ukrainienne n'avait pas encore éclaté et les impacts sur la hausse des prix, notamment sur les produits bruts tels que le gaz, etc., n'ont pas été évalués dans ce budget 2022 de la Commune. Il y a une forte probabilité d'avoir une décision modificative courant de l'année 2022.

La diapositive numéro 3 : après la crise que nous avons vécue, c'est la reprise économique mais c'est un peu en trompe-l'œil. Pourquoi ? Parce qu'il est bien normal, après cet arrêt spectaculaire de l'activité économique, de revoir une hausse aussi forte du PIB en 2021. Il faut toutefois souligner que la reprise économique mondiale a boosté la croissance française, qui aura finalement rattrapé son niveau d'activité d'avant-crise dans beaucoup de secteurs économiques.

Diapositive numéro 4 : concernant le contexte budgétaire national, vous avez la représentation du déficit des administrations publiques. Au-dessus, en orange foncé, ce sont les administrations publiques dites « locales », c'est-à-dire régions, les départements et bien sûr les mairies. Vous constaterez au travers de ces différentes lignes que ce déficit est proche de 0 % du PIB. Je vous rappelle tout de même que les trois quarts des collectivités locales sont tenues par des élus de droite. Le déficit des administrations publiques centrales de l'Etat atteint 7 % du PIB, ce qui est extrêmement important.

Un niveau d'inflation élevé, diapositive numéro 5, c'est un point ambivalent parce que l'inflation annoncée pour le mois de janvier 2022 est de 2,9 %. Cette inflation est liée à une reprise économique très forte à la suite de la crise de la COVID, ce qui veut dire de la croissance. C'est un point positif. En revanche, il y a un point négatif : la hausse des prix. Cette inflation annoncée sera compensée par une augmentation de 3,4 % des bases fiscales qui a été annoncée dans la loi de finances pour 2022. Je rappelle que c'est en effet depuis la loi de finances de 2018 qu'il y a un lien automatique entre l'inflation et le calcul du taux d'augmentation des bases. Nous y reviendrons un peu plus tard. Notez aussi une nouvelle fois que l'inflation sera très probablement beaucoup plus importante dans les mois qui arrivent, eu égard à la guerre en Ukraine. Cela impactera sans nul doute nos finances.

6 : je vous rappelle que la loi de programmation de 2018 à 2022 qui avait pour objectif la réduction du

déficit de la dette de l'Etat, va prendre fin. Mais nous ne connaissons toujours pas le nouveau cadre financier pluriannuel. C'est un non-respect de la Constitution qui prévoit que les orientations pluriannuelles des finances publiques sont définies par des lois de programmation. Elles s'inscrivent dans l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques. Or, à ce jour, aucun texte n'a encore été présenté pour la période à venir. De ce fait, les collectivités locales ne peuvent pas anticiper puisque nous n'avons pas la ligne directrice du Gouvernement.

Il y a un deuxième point important à vous préciser : le programme de stabilité sera présenté après les élections présidentielles. Cela veut dire sûrement à mon sens beaucoup de choses. Je note toutefois que le candidat président a déjà annoncé 10 milliards d'euros de rabot sur les collectivités locales, soit la même fonction qu'en 2015-2017, qui avait vu je vous rappelle notre dotation globale de fonctionnement fondre de 6,7 à 2,9 millions, alors même que la contribution des collectivités du déficit du pays est dérisoire.

Pour la 7, c'est un graphisme assez intéressant parce qu'il illustre ce que je viens de vous dire depuis 2014 : la baisse de la dotation globale de fonctionnement est flagrante. Je vous rappelle que l'Etat a raboté 27 milliards d'euros cumulés sur cinq ans. Nous y reviendrons tout à l'heure, dans quelques diapositives.

Pour la 8, les mesures dites « afférentes aux dotations », il faut savoir qu'à Joinville-le-Pont nous touchons la dotation nationale de péréquation. En revanche, nous ne percevons pas la dotation de solidarité rurale. Notre dotation forfaitaire est stable, mais nous n'avons plus accès à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion. Je vous rappelle que la péréquation dite « verticale », c'est la redistribution par l'Etat de dotations en faveur des collectivités locales en difficulté, soit structurellement, soit parce qu'elles sont mal gérées.

Pour la 9, c'est un graphique assez intéressant qui illustre la montée en puissance de cette péréquation qui, d'année en année augmente et pénalise notre budget, alors même que notre gestion est exemplaire. Si je suis mal géré j'ai droit à une dotation supplémentaire, si je suis bien géré je n'ai pas droit à une augmentation. Nous voyons aussi à droite du graphique la péréquation horizontale qui a exactement le même effet.

Pour la 10, vous le savez : dans le produit fiscal il y a les taux, ce que nous votons, et les bases. Les taux sont gelés depuis 2015 et nous continuerons à les geler. Les bases, elles, sont décidées par le Parlement. Ce sont bien ces bases qui vont augmenter cette année de 3,4 %. Cela va donc impliquer une hausse de la taxe foncière des Joinvillais.

En 11, cette année est la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, 80 % des foyers en France sont totalement exonérés. Mais sachez qu'à Joinville-le-Pont 43 % des Joinvillais paieront en 2022 la taxe d'habitation sur la résidence principale pour cette dernière année.

Concernant la diapositive numéro 12, la réforme des impôts locaux, ce graphisme que je vous présente est le fameux COCO, le coefficient correcteur, qui permet de compenser la perte de la taxe d'habitation à l'euro près, il faut le préciser. Mais d'où provient l'argent pour compenser cette taxe ? Sur le graphique, nous le voyons à droite : c'est un transfert de la taxe foncière du département qui lui, perçoit désormais une part de la TVA. Mais posez-vous bien la question : d'où vient la TVA et qui paye à la fin ?

Concernant la diapositive numéro 13, c'est juste un intermède, pour ceux qui n'ont pas accès à cette diapositive, et nous allons parler du contexte communal et intercommunal basé sur un bilan anticipé de l'année 2021 qui vous permet de vous projeter sur l'année 2022.

Des dépenses et des recettes de fonctionnement en hausse en 2021, d'ailleurs très rapidement je vous rappelle que la taxe des ordures ménagères, la fameuse TEOM, a été transférée en intégralité à l'EPT Paris Est Marne & Bois. Il y a une forte baisse des recettes, -2 millions d'euros, mais aussi une baisse identique des dépenses puisque cette taxe est directement prélevée par l'EPT. Si nous mettons de côté l'impact de ce transfert, nous nous apercevons qu'il y a une augmentation de 4,6 des frais de fonctionnement. Il est important de vous préciser sur cette diapositive la dynamique des droits de mutation qui progressent de 6,3 % malgré une année 2021 difficile pour tous. Les droits de mutation sont liés à la dynamique des transferts immobiliers sur la Ville de Joinville-le-Pont. Cela veut dire une fois de plus que Joinville-le-Pont attire de nouveaux habitants tous les jours avec une forte demande

mais tout en gardant une mixité sociale.

Concernant la diapositive numéro 15 sur l'excédent de fonctionnement satisfaisant, c'est le résultat d'une politique menée depuis des années en bon père de famille, tout simplement. Chaque année, nous parvenons à financer nos investissements par nos propres ressources. Notre vision des choses est d'optimiser la gestion financière sur le long terme. Effectivement, aujourd'hui on a un excédent en fonctionnement va se reproduire encore cette année parce que nous avons une gestion dynamique de notre patrimoine qui nous permet de limiter le recours à l'emprunt depuis 2020 et sûrement aussi l'année prochaine. Mais nous savons déjà qu'en 2024, par rapport aux grands projets qui vous seront annoncés tels que le centre technique municipal, le nouveau gymnase que nous allons créer, les extensions d'écoles, etc., nous aurons besoin de recourir à un volume d'emprunts plus important.

Le deuxième effet : nous ne connaissons pas l'évolution des intérêts qu'il va y avoir sur les prochaines années. Nous pouvons suspecter une augmentation des taux d'intérêt bancaires. Avec cet excédent, nous pourrions minimiser notre emprunt durant les deux prochaines années et améliorer notre signature pour le futur. Nous gagnerons sur les intérêts financiers à payer à moyen et long terme.

La 16 : en 2021, nous étions sur une année de reprise concernant les dépenses d'équipement avec un montant de 9 300 000 euros. Pour l'année 2022, nous prévoyons 12 millions d'euros de dépenses. Nous avons enregistré, je vous le rappelle, 4,2 millions euros de cessions : le Rocher fleuri, la synagogue, la rue de l'Egalité, le remboursement de TVA pour 2019 et 2020 pour un montant de 3 millions d'euros, et puis bien sûr une partie d'excédent de fonctionnement de 2020 pour 1 700 000 et des subventions d'équipement à hauteur de 600 000 euros, subventions de la région pour le jardin Jacques-Chirac, de la CAF pour l'amélioration du centre de loisirs, du SIPPAREC pour la rénovation de notre éclairage public, et de l'Etat pour la mise en accessibilité de nos bâtiments. Pour rappel, pas d'emprunt en 2021 comme en 2020, mais un remboursement de 1 800 000 euros. Plus on rembourse aujourd'hui, plus nous pourrions emprunter le moment venu.

La diapositive 17, c'est notre fameux tableau que nous suivons depuis quelques années maintenant, avec à gauche les dépenses et à droite les recettes. Un point important est l'épargne brute de 5 700 000 euros que je vais vous présenter un peu plus tard, et une partie de cette épargne brute sera reversée à l'investissement mais une autre restera en fonctionnement une fois de plus cette année.

Les principaux ratios financiers, la diapositive numéro 18, c'est l'épargne brute qui est à 290 par habitant pour Joinville-le-Pont, pour une moyenne de la strate à 194. Cela veut dire que nous avons une bonne santé financière. Nous avons un encours de dette qui baisse pour la troisième année consécutive, un encours de dette qui a augmenté en 2019, nous le voyons, et qui baisse pour passer de 62 à 53 %. Pour rappel, la règle d'or est fixée entre 11 et 13 ans pour la fameuse capacité de remboursement. Nous sommes à 3,4 ans, donc cette marge de manœuvre est importante et sera bénéfique pour le futur puisque nous pourrions plus emprunter pour plus investir. Je vous rappelle qu'à ce jour, nous ne sommes que dans des phases d'étude, et que les investissements nécessaires sont minimales à aujourd'hui. L'épargne nette est de qualité avec 191 euros par habitant pour une moyenne de 109 pour la strate. Je vous rappelle que ces indicateurs sont précieux pour les banques et nous permettent de négocier au mieux.

La diapositive numéro 19, l'état de la dette : ce graphisme confirme la présentation faite précédemment, ainsi que la diapositive suivante, la 20, où l'on voit l'évolution du capital restant dû.

L'état de la dette : pour rappel, pour la diapositive numéro 21, pour mémoire, 19 600 000 euros sont répartis sur plusieurs banques, et l'intégralité de nos emprunts sont classés A, c'est-à-dire sans risque, et 84 % des emprunts sont avec un taux fixe.

La diapositive numéro 22 est notre fameuse machine à laver qui nous permet de voir que le fonds de compensation des charges territoriales augmente et s'élève à 680 000 euros en raison du transfert de compétence de l'entretien des berges et de l'île Fanac. Depuis cette année, l'intégralité de la taxe des ordures ménagères, comme précisé tout à l'heure, est directement captée par l'EPT. Si nous suivons le schéma de la machine à laver qui pointe sur la métropole du Grand Paris, qui récupère la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE, et la cotisation foncière des entreprises, la CFE.

Je le rappelle parce que c'est important de bien se souvenir que la métropole bénéficie de l'évolution et de la dynamique des entreprises joinvillaises, alors que la compensation qui nous est redistribuée

est gelée en valeur pour nous. Pour mémoire, 750 000 euros de recettes fiscales annuelles, que la Ville a perdues ainsi au profit des échelons territoriaux.

Un point aussi que je tiens à vous rappeler : le candidat président a annoncé une grande réforme territoriale qu'il a renoncé à faire dans la première partie de son quinquennat sans que nous sachions exactement ce qu'elle aurait comme impact. Il a annoncé également la fin de la CVAE qui est une ressource importante de la métropole. Qui paiera tout cela ? Cela reste en suspens.

Passons maintenant aux orientations budgétaires. Nous passons directement à la diapositive 24. Le mot d'ordre de la majorité : continuer à améliorer et à renforcer les services offerts à la population.

Pour cela, je vous présente la diapositive numéro 25. Nous constatons un budget de fonctionnement en hausse de 6,69 %. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse : l'augmentation de la population avec une situation de crise que je ne vous rappellerai pas, des choix aussi que nous avons faits au niveau des services à la population, par exemple une augmentation des dépenses de personnel en renfort de service (nous avons embauché une quarantaine de personnes sur l'année 2021), mais aussi l'augmentation des subventions au CCAS et à différentes associations. En 2022, nous continuerons à investir sur le domaine de l'enfance et de la jeunesse notamment, au travers de la culture, de la solidarité et du développement durable.

Un autre graphisme, celui de la diapositive numéro 26. Deux courbes : la première, tout en dessous en bleu, est la ligne des dépenses avec une flèche en 2020 qui est justifiée par la situation sanitaire de ces fameuses années, et en 2021 nous voyons une baisse des recettes et des dépenses qui est l'effet de la taxe des ordures ménagères, maintenant directement prélevée par l'EPT.

Concernant la diapositive 27, en 2022 des recettes fiscales en hausse. Comme je vous l'ai dit précédemment, c'est lié à l'augmentation des valeurs locatives calculées sur l'inflation de 3,4 % et bien sûr des droits de mutation qui du fait du dynamisme de Joinville-le-Pont attirent de plus en plus de nouveaux Joinvillais. Cette année, M. le Maire nous a demandé de travailler sur la politique tarifaire. L'objectif est de simplifier d'abord les démarches administratives des usagers, mais surtout d'améliorer l'équité de la tarification et des participations familiales. Une concertation sera bien sûr prévue avec les parents d'élèves afin de proposer pour la rentrée 2022-2023 un nouveau référentiel social et familial.

Les dotations sont en baisse, je vous avais indiqué que nous y reviendrions. Ce graphique nous permet de constater qu'entre 2015 et 2021, nous avons perdu plus de 3 millions d'euros sur la dotation globale de fonctionnement. Cette baisse, nous avons réussi à l'équilibrer par une bonne gestion en gardant une bonne capacité d'autofinancement pour pouvoir anticiper les années futures.

La diapositive numéro 29 est un rappel, gel des taux. Depuis 2015 nous avons un gel des taux qui sera garanti jusqu'en 2026. C'est là le cadre que nous nous sommes fixés pour travailler sur les différents budgets. Maintenant, nous allons rentrer un peu plus dans les différents points du budget.

Diapositive numéro 30, les charges courantes en hausse. Les charges à caractère général : 8 700 000 euros, nous avons une augmentation de pratiquement 3 % liée à l'inflation et à des révisions de prix que nous allons devoir payer. Cette augmentation est due aussi bien aux nouveaux services que nous proposons et que nous offrons à la population joinvillaise, par exemple la nouvelle école Simone-Veil, le nouveau gymnase du Bataillon-de-Joinville, le parc Jacques-Chirac qui a été inauguré ce week-end et qui ne désemplit pas, faisant le bonheur des enfants. Un point qu'il me semble important de vous préciser par rapport à d'autres charges courantes : d'abord, 1 million d'euros de subventions aux différentes associations locales. Le CCAS qui continuera bien sûr à s'occuper de l'intégralité de ses bénéficiaires avec un budget encore en hausse de 888 000 euros, et bien sûr un budget annexe cinéma de 100 000 euros et un fonds de compensation versé à l'EPT de 580 000 euros.

Par rapport à la diapositive précédente, nous espérons avoir une baisse de la compensation versée à l'EPT puisque nous avons eu un élagage spécifique sur l'île Fanac, et un effondrement de quai sur l'année 2021 que nous n'avons pas cette année.

La diapositive numéro 31, je reviendrai tout à l'heure sur les charges de personnel, les charges financières qui diminuent de 10 % et puis les atténuations de produits qui correspondent à la somme de 2 millions d'euros, reversée dans le cadre de la fameuse péréquation.

Nous passons à la diapositive numéro 33. En 2022 nous allons continuer à investir puisqu'une enveloppe de 13 600 000 euros est dédiée aux travaux d'entretien des bâtiments et bien sûr de la voirie. Le plan pluriannuel d'investissement est axé sur la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie et des équipements offerts à la population.

Un nouveau graphisme sur la diapositive numéro 34, que je me dois de vous rappeler : c'est un graphique important qui est l'indicateur essentiel de notre capacité à maintenir un équilibre financier sain. La règle d'or : on fixe une ligne d'alerte à 11 ans, et nous sommes très loin, ce qui démontre bien sûr la bonne santé financière de la Ville.

Un autre graphisme en diapositive numéro 35 : cette bonne santé financière est liée à d'abord une capacité d'autofinancement préservée par une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement malgré la baisse des dotations, c'est un point important, et une gestion de notre patrimoine dynamique puisque nous avons de la cession de foncier appartenant bien sûr à la Ville qui permet de maintenir un recours à l'emprunt qui reste mesuré.

Un autre graphisme pour poursuivre sur le désendettement : un graphique sur ce désendettement permet de voir que nous sommes sur une flèche descendante pour le moment, en attendant, je vous le rappelle, les nouveaux emprunts qui devraient arriver sur l'année 2024.

Je tiens à remercier pour la diapositive numéro 37 l'ensemble des équipes des services techniques avec M. D. C., les services financiers avec M. G., les services juridiques aussi, qui nous permettent aujourd'hui de récupérer des subventions. Elles se font de plus en plus rares et c'est parfois une gageure de les obtenir. Merci à l'ensemble des services pour cette chasse à la subvention.

En 38, je le disais il y a quelques instants : bien gérer son patrimoine c'est aussi savoir se défaire des terrains qui ne sont plus utiles au service public pour acquérir et investir de nouveaux équipements. Alors ceux qui pensent pouvoir tout conserver, ne rien vendre, en continuant à investir dans des nouveaux équipements sans augmenter les impôts, sans augmenter les services, ils vivent dans une réalité qui me semble bien parallèle. Notre objectif à nous ici est de continuer à offrir de nouveaux bâtiments ou services aux Joinvillais, et pour cela nous avons une politique de gestion de notre patrimoine. Nous céderons les terrains de la rue Nouvelle, le dépôt technique Lurot, l'Horloge et l'ancienne maternelle du Centre qui est désaffectée.

En 39, ce qu'il me semble important de vous présenter, sur cette diapositive sur la programmation des investissements, c'est le montant que nous consacrons chaque année à l'investissement, avec une moyenne de 11 millions d'euros. Pour rappel, cela représente une dépense par habitant de 564 euros contre une moyenne de 376 pour les communes de même strate. Cela veut vraiment dire que nous sommes dans une dynamique d'investissement importante, à l'image des deux précédents mandats.

La diapositive 40 est le programme des investissements. Je vous rappelle que c'est pour construire entre autres un centre technique municipal pour améliorer bien sûr les conditions de travail de l'intégralité des agents, un nouveau gymnase, une extension de l'école élémentaire Jean-Jacques-Gressier, une extension de l'école élémentaire du Parangon, une réhabilitation de l'église Saint-Charles-Borromée, une rénovation des vestiaires et des tribunes du stade, la réhabilitation du cimetière en cimetière paysager qui a déjà commencé, un agrandissement du poste de police municipale, continuer à développer le réseau de vidéoprotection et continuer la rénovation des espaces publics.

Concernant la diapositive numéro 41, je ne vais pas vous faire la liste à la Prévert. Ces investissements en 2022 sont tout simplement la traduction de notre engagement à améliorer le cadre de vie des Joinvillais.

Les autorisations de programmes en diapositive 42. Nous avons deux autorisations de programmes au DP 2022 qui sont en cours d'exécution, la fin des travaux du guichet unique, puis nous continuons bien sûr nos travaux de l'agenda d'accessibilité programmée qui doit permettre aux personnes porteuses de handicap d'accéder aux équipements publics. Nous vous proposons deux nouvelles autorisations de programmes pour l'année 2022 : l'extension de la vidéoprotection puisqu'elle va se déployer sur plusieurs années, ainsi que l'aménagement et rénovation de la voirie qui nous permet d'avoir une meilleure vision sur différentes les années. Pour information, à ce jour nous budgétions la

rénovation de la voirie Foch, Canrobert, Elysée, Hameau, Ratel, Moret, Etienne-Pégon, et la place Mozart entre autres.

Nous allons passer à la partie de la ressource humaine, puisqu'il est précisé, je vous le rappelle dans le ROB, qu'il doit y avoir une présentation sur les orientations des ressources humaines. Pour cela je tiens d'abord à remercier Mme D. P. directrice des ressources humaines, ainsi que toute l'équipe de la RH avec qui j'ai vraiment plaisir à travailler tous les jours. Le mot d'ordre : la RH est tout d'abord l'accompagnement de tous les agents.

En diapositive 44 : l'année 2022 est la mise en œuvre de deux points majeurs qui sont : 1- le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels. Sous cet acronyme se cache un nouveau dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération bien sûr pour les agents concernés. Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part une indemnité de fonction sujétion et d'expertise dite IFSE, versée mensuellement, et d'autre part un complément indemnitaire annuel, le CIA. Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Puis je vous rappelle que la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique nous oblige à réorganiser le nouveau temps de travail afin de respecter les 1 607 heures, les fameuses 35 heures hebdomadaires. Pour rappel, ce sont nos agents qui ont sélectionné par un vote sur le nouveau temps de travail hebdomadaire, 38 au lieu de 37, et qui ont ensuite avec leurs encadrants défini les fameuses modalités permettant d'absorber cette heure additionnelle de travail au service des Joinvillais. Ces deux points sont entrés en vigueur au 1er janvier de cette année.

Mais les orientations des ressources humaines, c'est aussi une réflexion et des négociations qui vont démarrer sur le télétravail avec une base d'expérimentation dès septembre 2022 pour un déploiement prévu au 1er janvier 2023. Nous aurons aussi cette année le renouvellement des représentants du personnel avec les élections professionnelles qui sont prévues en décembre. Je vous rappelle que nous continuons les actions que nous avons commencées il y a quelques années telles que la déprécarisation de l'emploi, la formation des agents, le maintien dans l'emploi, la qualité de vie au travail, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, l'action sociale et la protection sociale complémentaire.

En diapositive numéro 45, un plan de CDIisation sera ainsi lancé cet été avec la possibilité, depuis la loi de la transformation de la fonction publique, d'étendre les conditions de bénéfice du CDI aux agents des catégories B et C. Je vous rappelle que depuis septembre 2019, 93 agents ont été mis en stage ou ont vu leur emploi pérennisé. Tout cela a un coût sur le long terme que nous assumons et avons intégré dans notre budget.

En 46, je tenais à remercier d'abord Mme L. T. pour son travail sur les préparations des formations. Je vous rappelle que c'est une obligation et que nous insistons auprès de l'intégralité de nos agents pour qu'ils puissent bénéficier de toutes les formations qui sont à leur disposition. Je tiens quand même à vous préciser un point concernant les formations au budget dédié : après 2021, le CNFPT qui est l'organisme officiel auquel nous versons des cotisations de 0,9 % de notre base salariale, s'est désengagé sur une partie des formations que nous faisons avec eux. De ce fait nous sommes obligés aujourd'hui de compenser par un budget complémentaire afin de garder les mêmes formations proposées avant 2021.

La diapositive numéro 47, la prévention santé au travail. Nous avons un médecin de prévention qui est arrivé par l'intermédiaire du CIG de la Petite Couronne. Je vais vous donner une petite explication de ce qu'est le CIG. Le CIG joue un rôle important dans tout le parcours professionnel des 150 000 agents territoriaux de la Petite Couronne. De la recherche d'emploi jusqu'au départ à la retraite en passant par l'évolution de la carrière, la santé, la sécurité, le bien-être au travail, la protection sociale, le respect des principes déontologiques, c'est un établissement public intervenant dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Il a été créé par la loi et financé par les collectivités territoriales et les établissements publics de la Petite Couronne pour le Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine. Son rôle est, à travers diverses modalités d'intervention auprès de ses affiliés, mais aussi de plus en plus auprès des agents territoriaux eux-mêmes, de favoriser une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, et nous sommes constamment en relation avec le CIG pour rester dans la même ligne directrice.

Nous avons pérennisé les entretiens de reprise après un long arrêt en présence du responsable hiérarchique par exemple aussi, vu l'aboutissement d'un reclassement pour des raisons médicales, des agents qui reviennent après un long arrêt médical. Nous avons réussi et nous sommes en train de lancer une deuxième période de préparation au reclassement, ce que l'on appelle un PPR, qui je le rappelle permet à des agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour des raisons de santé de prendre le temps de réfléchir à leur projet professionnel et de se former en conséquence pour de nouvelles fonctions.

D'ailleurs, je tenais aussi à remercier M. O. E. pour son travail sur la prévention et la santé au travail ainsi que la mise en place des nouveaux équipements de protection individuelle, les EPI, mais aussi l'instauration de la procédure de signalement des actes de violence, de discrimination et d'agissements sexistes.

En 48, nous continuons le recours aux emplois aidés et aux contrats d'apprentissage, avec pour objectif de passer de six recrutements à dix en 2022. Bien sûr, les métiers des services techniques ou ceux de la petite enfance sont les premiers à être ciblés. Nous continuerons bien sur la formation spécifique des nouveaux agents.

Nous continuons le renouvellement et l'adhésion au CNAS qui peut être considéré comme un CE, pour un montant de 90 000 euros. Nous maintenons les chèques cadeaux de Noël, les bons vêtements, ainsi que la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

La diapositive 50 est dense, mais je tenais d'abord à vous dire que M. le Maire a fait le choix d'augmenter le budget du personnel afin de recruter dans les différents services. Effectivement, nous avons un budget du personnel qui est en augmentation, mais qui se justifie aussi par ces nouveaux services aux Joinvillais comme l'ouverture du RAM une journée de plus par mois, l'ouverture d'une neuvième, et bientôt d'une dixième classe à Simone-Veil, le recrutement d'un coordonnateur sportif au sein des centres de loisirs, la mise en place d'un CLAS renforcé auprès des 11-15 ans, la création de six postes de directeur adjoint de centre de loisirs pour renforcer le pilotage des équipes et du projet éducatif territorial, mais aussi la superstructure.

Nous avons aussi une amélioration des services qui sont proposés à la population, ainsi que les services support : les services techniques, administratifs, juridiques – je remercie Candice pour son travail –, financiers, informatiques, sans oublier le service de la police municipale qui est une priorité évidente de notre équipe. Je vous laisse lire le tableau qui vous permet de voir les départs, les créations de postes, les remplacements, etc.

En 51, c'est la structure de la masse salariale. On s'aperçoit que la structure de la masse salariale sur la diapositive est en augmentation pour plusieurs raisons : le régime indemnitaire, le fameux RIFSEEP, qui a – je tiens à le préciser – augmenté de 2 % du régime indemnitaire de l'ensemble des agents municipaux dès le 1er janvier 2022, qui est une mesure forte de soutien salarial proposé par M. le Maire, une augmentation des effectifs liée à la déprécarisation de l'emploi, la création d'une nouvelle taxe pour financer l'apprentissage qui passe de 0,5 à 1 en 2023, l'augmentation de la cotisation pour l'assurance statutaire qui couvre les agents victimes d'accidents du travail ou atteints d'une maladie professionnelle, la revalorisation du SMIC et des échelles indiciaires pour les agents de catégorie C. Sans oublier l'annonce de l'augmentation à venir du point d'indice qui fera l'objet d'une décision modificative lorsque nous en saurons plus sur les modalités de cette augmentation.

Pour rappel, les charges du personnel correspondent à 56,37 % des dépenses de fonctionnement alors que sur la même strate, les Villes sont en moyenne à 59 %. Ce qui nous permet de dire que nous avons malgré toute une gestion saine de notre fonctionnement.

La structure des effectifs, nous l'entendons en emploi temps plein : tout simplement elle permet de constater que nous avons bien une évolution du nombre de titulaires en 2021 qui va continuer en 2022, et donc un renforcement des services municipaux.

Concernant la diapositive numéro 54 sur le budget annexe du port de plaisance, je passe la parole à M. Max OUANOUNOU.

M. Maxime OUANOUNOU : Mes chers collègues, le port de plaisance étant considéré comme un service à caractère industriel et commercial, il ne peut pas être subventionné par le budget principal de la Commune. J'ai des chiffres, je n'ai pas des millions mais il se porte bien. En 2022, le budget sera d'environ 430 000 euros dont 120 000 euros de frais de fonctionnement (tout ce qui est réparations, pièces détachées, etc.), 100 000 euros de frais de personnel et 92 000 euros de dépenses d'amortissement, 45 000 de travaux et études avant travaux, 25 000 euros de remboursement d'emprunt. Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2012. Au 31 décembre 2021, l'encours s'élève à 140 368 euros, d'une durée de vie moyenne de deux ans et neuf mois. Merci.

M. Francis SELLAM : Je passe la parole à Mme Chantal ALLAIN pour le budget annexe du cinéma.

Mme Chantal ALLAIN : Le cinéma étant considéré comme un service à caractère administratif, il peut être subventionné par le budget principal de la Commune. En 2021, en raison des périodes de fermeture et du passe sanitaire, les recettes ont été faibles, comme les dépenses liées aux locations de films. Cependant, les frais fixes, notamment les dépenses de personnel, ont été maintenus. En 2022, le budget sera de 236 000 euros. Il a été construit sur l'hypothèse d'un retour à une fréquentation optimale avec des recettes des usagers estimées à 38 000 euros. En dépenses, sont prévus 94 000 euros de frais de personnel, 45 000 euros de frais de fonctionnement, 3 000 euros d'équipement. Au total, la Ville prévoit de verser une subvention de 106 000 euros comme en 2021.

M. Francis SELLAM : Je vous remercie ; nous sommes à votre écoute pour vos questions.

M. Tony RENUCCI : Merci pour cette présentation et merci aux agents de la Ville qui ont travaillé sur ce rapport d'orientations budgétaires, qui a le mérite d'être tout de même assez fourni.

Une première observation : je me souviens que l'année dernière, quand nous avons eu ce débat d'orientations budgétaires, j'avais dit que la Ville était riche, ce qui n'avait pas forcément plu. Vous n'étiez pas d'accord avec moi sur cette argumentation. Je vais même continuer : je vais dire que la Ville est hyper riche. Quand on voit l'état financier tel qu'il est, on voit que les recettes fiscales sont très dynamiques malgré des taux communaux qui sont constants. On voit que les droits de mutation poursuivent leur dynamique avec une hausse. Vous donnez des chiffres : 6,3 %, +5 % pour les recettes fiscales, on voit même que l'encours de la dette est en baisse, de 21 à 19,6 millions d'euros entre 2020 et 2021, et vous citez même une capacité d'investissement de 67 millions d'euros, soit 11,2 millions d'euros par an.

Quand on fait ce constat, étonnamment on peut être un peu surpris par votre gestion que nous qualifierions de manquant d'audace et d'ambition. Nous voyons que vous vous vantez d'une Ville hyper riche et nous le constatons, mais finalement vous l'appauvrissez. Je vais expliquer cet argument.

Joinville est au-dessus, très au-dessus des ratios des villes de même strate. Je vais vous en présenter quelques-uns : sur l'épargne brute par exemple, nous voyons que nous sommes à 290 euros par habitant pour Joinville, alors que sur la moyenne de la strate nous sommes à 194 euros. Nous avons aussi une capacité de désendettement de 3,4 ans alors que la règle d'or est de 12 à 15 ans. Nous en sommes très loin. Je pense que c'est le premier élément de désaccord entre vous et nous. Vous accumulez l'argent plutôt que de le dépenser dans des projets pour les Joinvillais.

Le deuxième élément de désaccord, je reprends votre formule : une « gestion active du patrimoine ». C'est plutôt une stratégie assumée de votre part de perte active de patrimoine. Ce n'est pas de la gestion active de patrimoine puisque vous dégagez des marges de manœuvre, mais comment le faites-vous ? Vous citez les terrains vendus, vous citez le Rocher fleuri, on peut aussi parler de l'école du Centre plus récemment : ce sont des terrains que vous avez vendus moins cher que le prix du marché, ce sont des terrains bradés. Je rappelle : le Rocher fleuri, 1,9 million d'euros alors que cela aurait pu être vendu beaucoup plus cher. D'ailleurs nous avons fait un recours avec le groupe Nouvel horizon, nous vous donnions l'information que cela aurait pu être vendu entre 5 et 8 millions d'euros selon le prix du marché, soit une perte de 3 millions d'euros pour la Ville. Rebelote avec l'école du Centre vendue 7,8 millions d'euros, en dessous du prix du marché. En plus, je souligne également que ces biens, vous les vendez à un seul promoteur sans appel d'offres. C'est une gestion un peu curieuse. S'il y avait eu ne serait-ce qu'une consultation, il y aurait peut-être eu plus avec un autre, ou moins, ou la même chose.

Finalement vous accumulez de l'argent avec une stratégie assumée de perte de patrimoine. Sur le plan d'investissement, finalement nous pourrions penser que nous aurions des choses très ambitieuses, et nous avons un inventaire de choses assez disparates, alors même que nous pourrions nous dire que c'est justement le moment de faire des projets d'ampleur, voire même de réemprunter. Il n'y a pas d'intérêt à ne pas emprunter. Quel est l'intérêt d'avoir des marges de manœuvre gigantesques si l'on n'a pas de projet ambitieux et audacieux pour la Ville, alors même que l'on a des réserves suffisantes sans augmenter les impôts. Nous pourrions même nous permettre de diminuer l'épargne brute qui est de 5,8 millions d'euros en 2021, ce qui est considérable.

Nous vous faisons aussi quelques propositions – nous ne pouvons pas être que dans la critique – sur ce que nous aurions pu faire en termes d'investissement par rapport à ce budget-là. J'aimerais aussi insister sur certains points : la nécessité d'avoir un budget plus social. Il y a un vrai problème aujourd'hui à Joinville-le-Pont – mais pas qu'à Joinville-le-Pont – de vie chère. Vos projets urbains ont beaucoup gentrifié la ville, ont fait bondir le coût de la vie, le coût du logement, le coût des baux commerciaux et cela s'est répercuté sur les prix et a réduit le pouvoir d'achat des Joinvillais. Aujourd'hui c'est très cher de faire ses courses à Joinville, y compris dans le centre-ville que vous avez surdensifié.

Des projets sont faits, nous n'allons pas tout déconstruire, mais nous pourrions amortir ces conséquences en accompagnant beaucoup plus les Joinvillais dans le besoin afin qu'ils ne sacrifient pas le budget des activités, notamment pour les plus jeunes, sur des budgets de consommation – nous pensons au budget des courses.

Il y a des choses très simples à mettre en place : des aides financières pour les activités sportives, culturelles, nous pensons aux ménages les plus modestes et par exemple au paiement des adhésions. Il y a la réforme du quotient familial que vous avez citée : nous pouvons la saluer, au moins dans l'intention, d'ailleurs nous serons aussi très disposés à participer à la concertation que vous avez annoncée avec les parents d'élèves.

Je pense qu'il faut aussi avoir une réflexion – j'associe Mme DURAND à ce point-là – sur une façon d'aider en termes de bons d'achat face à la vie chère. Nous savons que les aides du CCAS s'adressent à des personnes en situation de grande précarité, mais je pense que face au coût de la vie qui augmente pour tout le monde, face à la crise des matières premières que nous avons en ce moment, il faut se poser la question d'élargir ces aides avec des critères sociaux plus élargis que ceux que nous avons actuellement au CCAS, et également d'inciter plus de Joinvillais à en profiter – car nous nous rendons compte que ce n'est pas le cas.

Il suffit de voir la foule. Enormément de monde va aux distributions alimentaires qui sont faites à Barbusse avec l'association Actives Mam's. Je pense que parmi ces personnes-là, beaucoup de publics pourraient bénéficier de ce type d'aide. C'est aussi le rôle de notre Ville de porter ce sujet, de porter aussi cette concertation avec les associations locales, notamment celles qui font de la distribution alimentaire, avec le CCAS, et pourquoi pas aussi avec l'opposition – en tout cas il faut assumer un rôle beaucoup plus social que ce qui est fait aujourd'hui.

Le deuxième point de proposition que nous faisons est de valoriser nos atouts. Vous parliez de gestion active du patrimoine, nous vous répondons que c'est plutôt une perte de patrimoine, il faudrait plutôt valoriser nos atouts présents.

Nous avons un point sur le cinéma. Ce qui est intéressant dans ce que vous dites : vous refaites le budget avec une hypothèse de fréquentation qui reviendrait à la normale. C'est un choix. Aujourd'hui nous voyons en moyenne en France, dans les chiffres de fréquentation des cinémas, que l'on ne revient pas du tout à la normale en situation post-COVID, en tout cas il y a visiblement une perte de confiance dans le fait de retourner dans ces lieux.

Ne pourrait-on pas se poser la question, notamment sur ce budget là, de diversifier les sources de revenus ? Hypothèse de retour à la normale : y compris pour cette année, elle ne reviendra pas, et cela semble même plutôt compromis. Est-ce qu'on ne se poserait pas la question d'organiser deux types de choses dans cet espace en termes d'animation, en termes de festival lié au cinéma, ou en termes de revue de la programmation, voire de location de cette salle, pour d'autres types d'activités. C'est un sujet que nous remettons sur la table.

Concernant le budget du port, vous n'en avez pas parlé lors du débat d'orientations budgétaires, mais je me souviens qu'il y a deux conseils municipaux, vous avez parlé de l'audit pour une éventuelle privatisation du port. Nous avons une question orale là-dessus mais nous voulions vous faire part de notre réserve sur une éventuelle privatisation. Pourquoi ? Car nous ne connaissons pas le projet, nous ne savons pas dans quelle optique vous y avez pensé. Aussi nous avons vu ce que cela donnait avec Logirep : une perte de qualité de vie pour les résidents et notamment à Barbusse voire à Leclerc, nous avons vu tous les problèmes de gestion, au niveau des ascenseurs, du service, de la qualité de vie, et cela continue. Certaines choses sont en train de progresser mais cela continue. Il y a un vrai risque quand on confie son projet à un opérateur privé de gestion si l'on ne sait pas quelle est votre ambition derrière. Egalement nous souhaiterions avoir les conclusions de cet audit : je ne sais pas s'il est terminé, et nous aimerions y avoir accès.

En termes de valorisation des atouts, nous rappelons quelques propositions que nous avons portées et que nous continuons à vous mettre sur la table, notamment la nécessité d'un tiers lieu à Joinville-le-Pont. Encore une fois, beaucoup de population arrive, nous le voyons avec la résidence Cœur de Marne que vous allez construire. Il faut que nous ayons des lieux de rencontre, de partage, pour se voir. C'est très important. Vous avez dit en commission ou au dernier conseil – je ne sais plus – que vous y réfléchissiez. Nous poussons encore pour qu'il y ait cette idée.

En termes d'aménagement du territoire également, deux choses : un troisième gymnase, vous en avez parlé, nous y sommes évidemment favorables, nous avons parlé je crois du parking des Guinguettes en commission, je pense que c'est en tout cas dans l'idée, pour l'instant, une bonne idée, et nous vous soumettons également une autre chose. Il y avait une plage à Joinville il y a quelques dizaines d'années. Ne pourrait-on pas recréer un espace, une plage à Joinville, notamment pour que nous ayons un attrait touristique supplémentaire pour notre Ville ? Ce serait un choix intéressant pour l'aménagement du territoire.

Une réflexion également sur l'urbanisme, toujours sur la mise en valeur de nos atouts : là, on dépasse peut-être un peu ce cadre du débat d'orientations budgétaires mais c'est important que nous en parlions. Sur le PLU, nous vous soumettons deux choses. Porter une vraie réflexion sur le fait qu'il y ait une dimension plus esthétique sur les constructions portées au PLU. Quand nous voyons tout ce qui s'est construit et ce qui se prépare, tout cet ensemble à chaque fois de bâtiments en béton blanc ou gris ou enfin entre les deux, peut-être que certains aiment mais honnêtement c'est laid. C'est laid ce qui s'est construit. Cela a dénaturé complètement la Ville, cela a dénaturé complètement le centre-ville et nous vous proposons d'avoir cette réflexion-là.

Nous vous proposons aussi d'avoir dans le PLU, en tout cas dans le projet urbain, des éléments pour avoir une Ville plus verte, plus végétale et plus vivable. Plutôt que d'avoir du béton partout, pourquoi ne pas donner plus de place aux arbres, aux constructions en bois, à la pierre, aux matériaux biosourcés, aux matériaux géosourcés ? Il faut peut-être diversifier. Quand on voit ce qui va encore arriver avec la résidence Cœur de Marne et encore après, puisque je crois que le Cheval Blanc, tout cela va disparaître et qu'il y aura encore des immeubles. Si vous répliquez ce type de construction partout, cela va être laid sur tout le haut de Joinville.

Dernier point là-dessus : nous constatons avec ces constructions que vous êtes en train de faire, c'est qu'on a un centre de ville qui se gentrifie – je pense notamment à la résidence Cœur de Marne – et qu'il y a une séparation sociale entre le centre et le reste de Joinville. Les réalisations plus sociales que vous faites, vous les poussez en limite : Artemisia sur le quai de la Marne, les résidences étudiantes vers Barbusse. Nous préconisons de mettre une obligation de logement social dans toute nouvelle construction afin de pouvoir conserver cette mixité et cette cohésion qui sont aussi l'essence de Joinville.

Les deux derniers points d'investissement que nous vous soumettons : pouvoir prendre soin des Joinvillais, et nous insistons vraiment sur le fait de recréer un vrai service jeunesse – vous l'avez complètement désossé, nous en avons beaucoup parlé, nous vous soumettons ce point-là –, de favoriser aussi l'accueil de structures pour les seniors qui ne soient pas uniquement privées, nous en avons parlé récemment et nous savons que la résidence ORPEA de Joinville a été pointée dans un article de presse suite au rapport très négatif sur la gestion d'ORPEA.

Nous vous recitons également l'idée de réserve communale de sécurité civile. Vous ne l'avez pas retenue, c'est dommage : beaucoup de Joinvillais aujourd'hui veulent également s'investir, veulent

être sur des actions de solidarité, et nous vous proposons de leur en donner la possibilité.

Dernier point sur la démocratie locale : le budget participatif était une bonne idée, avait été repris et était partagé par tout le monde. J'ai l'impression que c'est passé assez inaperçu, notamment par rapport au nombre de votes qui a eu et qui n'était quand même pas énorme. Les conseils de quartier que vous aviez annoncés, nous n'en avons toujours pas vu la couleur, et les consultations globalement sont plutôt absentes. Il y en avait eu une très bien sur l'école Simone-Veil – sur le parc Jacques-Chirac cela aurait mérité d'être beaucoup plus consulté.

Voilà le projet que nous vous proposons, qui à notre sens correspondrait plus à des projets de vie avec des investissements audacieux pour notre Ville.

M. Francis SELLAM : Merci beaucoup pour cette présentation de votre propre programme.

Premier point, je vous rappelle que vous ne faites pas partie de la majorité, vous avez perdu, votre programme n'a pas été accepté par l'intégralité des Joinvillais. Nous avons pris acte mais nous ne suivrons pas votre programme.

Maintenant, quelques points très simples, très factuels. Je ne vends rien, je redistribue de l'impôt, j'offre des services et je distribue de l'argent aux Joinvillais : comment je finance ? A moment donné, un principe de réalité existe et je pense que toute personne responsable d'une famille sait bien que quand j'ai 2 euros je n'en dépense pas 5. Je suis un peu étonné de cette vision de la gestion budgétaire. Parce que pour avoir un programme ambitieux, comme nous vous le présentons, et je vous rappelle quand même que nous présentons un projet de 70 millions d'investissement : un gymnase, un CTM, des extensions d'écoles, même si nous ne finançons pas directement mais vous parliez tout à l'heure de tiers lieux, je vous rappelle qu'il y a un projet Artemisia qui arrive.

Maintenant, quand je reprends ce que vous dites, nous sommes une ville riche ? Nous ne sommes pas une Ville riche, non. Nous sommes une Ville bien gérée. Ce n'est pas la même notion. Et ça c'est une chose que n'avez pas pris cela en considération. Vous dites que nous vendons notre patrimoine. C'est vrai, mais sachez que dans l'actif du patrimoine, nous étions à environ 113 millions d'euros en 2014, nous sommes à un patrimoine actif de 184 millions, si je me rappelle bien. Donc non, nous ne vendons pas, nous ne bradons pas. Au contraire nous valorisons et nous augmentons notre actif en patrimoine.

Dépenser, oui, c'est toujours facile de dépenser l'argent. Le principe d'une gestion budgétaire est de prévoir non pas tout de suite, même si parfois nous pourrions être tentés de distribuer de l'argent. L'objectif est à long terme. Du fonctionnement pur ça n'a pas d'intérêt. Il faut d'abord investir, dans un nouveau gymnase par exemple qui devrait arriver du côté des guinguettes, et une fois que cet investissement est fait, je vous rappelle qu'après il y a du fonctionnement. Il faut le prendre en considération. C'est notre politique.

Effectivement, aujourd'hui nous ne distribuons pas cet argent à tous les coins de rue. Effectivement, nous le pérennisons pour pouvoir emprunter car nous avons une vision. Nous savons qu'à partir de 2024 les études en cours vont commencer à s'enclencher sur des travaux. Il va falloir que nous payions des entreprises. Une fois que ce sera fait, nous aurons du fonctionnement, et ça c'est une vraie gestion.

Nous n'avons pas bradé. Nous avons vendu au prix des Domaines. Si vous pensez que les Domaines ont triché, c'est à vous de voir, mais nous avons respecté la proposition des Domaines.

Projet d'ampleur, je ne sais pas : si vous dites que ce n'est pas un projet d'ampleur – je répète : gymnase, centre technique, des écoles, etc., la rénovation des rues, l'accessibilité pour les personnes handicapées –, je suis désolé de vous dire que vous êtes à côté.

Le pouvoir d'achat, nous en sommes bien conscients, et je vous rappelle que depuis 2015 nous n'avons pas augmenté les tarifs. C'est du véritable pouvoir d'achat. Nous n'avons pas impacté les 1 % d'inflation tous les ans. La baisse des impôts a déjà eu lieu une fois au travers de la TOM il y a deux ans, nous avons fait une baisse des impôts. Maintenant vous ne voulez pas le prendre en considération, c'est un fait, mais sachez que nous l'avons fait.

CCAS, 880 000 euros : je passe la parole à Mme Chantal DURAND.

Mme Chantal DURAND : Je voudrais apporter une réponse assez rapide sur vos propositions sociales. Le CCAS va percevoir de la Ville une subvention de 889 000 euros. Pour une ville de 20 000 habitants, c'est une énorme subvention, je tiens à le dire.

Vous dites qu'il y a une augmentation des demandeurs d'aide alimentaire. En revanche, moi je ne vois pas de demande d'aide financière en augmentation auprès du CCAS et de la commission permanente. Ils ne viennent pas, mais ils savent que le CCAS existe, le CCAS est un lieu incontournable au niveau social dans la Ville.

Je voudrais simplement, de façon très calme malgré tout, rappeler tout ce qui a été fait par le CCAS. Depuis 2020, nous avons fait des distributions alimentaires, des aides financières ciblées en faveur des familles, des étudiants, des seniors, le soutien par des appels quotidiens à plus de 150 seniors dont 70 dans les résidences autonomie pendant le confinement, l'organisation de portages à domicile de repas, d'aide aux courses. Il est indéniable que les agents du CCAS – vous le dites quand vous êtes en conseil d'administration – apportent une aide réelle au niveau social à la population. Je voudrais aussi vous dire que nous nous adaptons au contexte social.

Depuis 2021, nous avons apporté des aides aux jeunes, surtout les non-diplômés, aux personnes seules, aux familles monoparentales et aux retraités. Tout cela évidemment ne représente pas des millions, mais quand on donne 23 000 euros pour les retraités, quand on donne 15 000 euros pour des jeunes d'un autre côté, tout cela compte. Je tiens tout de même, mes chers collègues, à vous dire à tous que pour une Ville de 20 000 habitants, sincèrement, le CCAS fait beaucoup. Même si cela ne représente pas tout ce que vous voudriez qui soit fait, je l'entends et c'est peut-être vrai, mais cela reste aussi dans un équilibre qui est lié à la taille de notre Ville.

M. Francis SELLAM : Merci Chantal pour cette intervention. Juste deux ou trois points. La salle Prévert aujourd'hui fonctionne parfaitement. A chaque manifestation, c'est plein comme un œuf. Il y a une véritable activité.

Les tiers lieux, nous en avons déjà parlé. Vous dites qu'il n'y a pas de social en centre-ville et qu'il n'y a pas de centre-ville. D'abord, vous avez oublié comment était Joinville il y a une quinzaine d'années. C'était vraiment triste, pour ne pas dire autre chose. C'est le premier point.

Deuxième point : Ségens va s'installer au 8 rue de Paris normalement. C'est du social. Nous avons les deux résidences que l'on appelle les Résidences rue de Paris et qui appartient à Logirep qui sont aussi du social, et un tout petit peu plus loin nous avons Barrage et Hippolyte-Pinson dans le même secteur. Me dire qu'il n'y a pas de social dans le centre-ville est une gabegie. Que vous disiez que cela ne vous plaît pas, ce sont vos goûts personnels, cela n'a aucun intérêt et cela n'a pas lieu d'être ici.

Maintenant le service jeunesse. Arrêtez d'écouter les mêmes personnes, venez visiter : au mois de février nous avons fait carton plein sur toutes les animations proposées par le service jeunesse, qui est redéveloppé et qui fonctionne parfaitement. Venez voir, arrêtez d'écouter ce que vous voulez entendre, venez observer par vous-même, vous serez surpris.

Vous parlez de pouvoir d'achat, je vous rappelle que M. le Maire a augmenté de 2 % l'intégralité des régimes indemnitaires de salaires des agents de la Ville, donc c'est aussi un point d'action sociale.

Le seul point qui m'intéresse dans ce tout ce que vous m'avez dit est comment vous financez quelque chose sans vendre, sans augmentation des impôts, sans augmentation des tarifs : ce n'est pas possible.

M. le Maire : M. RENUCCI, je crois que M. Francis SELLAM a très bien exposé le débat d'orientations budgétaires, plus que bien exposé. Je pense que ce n'est pas fait dans toutes les villes à ce niveau-là, avec une telle expertise. Je remercie à nouveau les services qui ont œuvré à la très bonne présentation et surtout à la tenue des chiffres.

Vous commencez vos propos par « une Ville hyper riche ». C'est assez choquant. C'est une Ville hyper bien gérée. Un endettement à trois années, je préfère cela qu'un endettement à 11 années – 11

années, cela pourrait être très dangereux. Je crois que vous oubliez tout simplement qu'aujourd'hui nous sortons d'une politique de chèques ouverts, d'aide à tous, par un Etat qui est géré mais dépassé par tout ce qui lui arrive, par la crise du COVID, même par la guerre – c'est très compliqué, je ne vais pas accabler mais la guerre est complexe. Nous ne savons absolument pas comment les collectivités vont être mangées demain. La région, les métropoles, les départements, nous ne savons pas. Le département vient de faire son débat, je peux vous dire que c'est très compliqué pour eux. Ils ont à appliquer les décisions prises par les majorités communistes et vont subir des investissements pendant trois ans, ils vont commencer à pouvoir intervenir pour les autres collectivités dans trois ans à peu près. Je souhaite réussite au prochain président ou à la prochaine présidente, mais j'aurai beaucoup d'humilité dans mes propos.

Il vaut mieux être dans notre situation que dans une situation inverse. C'est valable pour vos propres finances. Aujourd'hui, ce n'est pas 3 % l'inflation, c'est bien plus que cela. Les stations essence, vous le voyez, le gaz vous le voyez. Il faudra certainement que nous revoyions et que nous corrigions nos budgets peut-être par un budget complémentaire à l'automne pour adapter nos projets, le coût de nos projets aussi. Vous en voulez plus, cela peut s'entendre, mais le coût de nos projets sera peut-être vu et aussi corrigé ou adapté en fonction de la hausse des matériaux, des livraisons, des boycotts, bref, des difficultés que nous rencontrons.

Traiter la Ville d'hyper riche, c'est gênant. Il n'y a pas de fracture à Joinville. Vous avez une autre vision. Vous avez une vision hype, Instagram, je me mets en photo, je suis à Dubaï, à Abou Dabi. C'est choquant, M. RENUCCI. C'est choquant. Vous pouvez faire ce que vous voulez, c'est choquant. Vous fêtez vos anniversaires, c'est choquant. Un peu de respect. Vous défendez soi-disant les classes en difficulté, vous avez raison, mais c'est choquant. Je vous le dis.

Vous parlez dans vos propos, de Logirep. Evidemment vous auriez fait mieux. Aujourd'hui quand on va à la résidence Barbusse, quand on parle de M. RENUCCI il n'y a pas grand monde qui vous suit. Tout simplement parce que les gens sont très conscients de la réhabilitation. Même votre maman a envoyé un mot de remerciement à Logirep pour la réhabilitation de son logement. J'en ai connaissance et je la remercie. Zéro frais d'ailleurs pour les résidents. Les travaux ne se font pas sans difficulté. C'est long. Hippolyte-Pinson, c'est vrai que c'était compliqué mais sachez qu'aujourd'hui la direction de Logirep est en train de changer, les réactions arrivent, par exemple les histoires que vous mettez sur votre Instagram où l'on vous voit tous les jours en photo...

M. Tony RENUCCI : Vous n'êtes pas obligé de regarder. Ne soyez pas fan de moi à ce point-là.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je regarde la communication. Je ne suis pas fan. Je ne suis pas amoureux non plus, M. RENUCCI. Je n'ai pas d'amour.

M. Tony RENUCCI : A chaque conseil municipal, vous parlez de mon Instagram.

M. le Maire : J'insiste un peu parce que c'est une parodie.

Intervention hors micro

M. le Maire : Au-delà de votre Instagram, c'est votre position : Ville hyper riche, vous vivez bien à côté. Ayez un petit peu de compassion. Non, vous venez de le dire, pas de compassion.

La gestion du patrimoine, Francis l'a répété mieux que moi : la Ville a enrichi son patrimoine. Evidemment vous restez sur le Rocher fleuri, sur X ou Y, mais quand on construit un gymnase, une école, un équipement public, l'école de danse, c'est du patrimoine. Aujourd'hui, nous en sommes à 180 millions de patrimoine. Une ville qui a 180 millions d'euros de patrimoine, M. GEORGEAUD vous vous marrez, mais j'aimerais voir dans les strates de 20 000 habitants combien de villes ont des patrimoines à 180 millions. Je n'ai pas cherché.

Ensuite, vous faites du sensationnel comme chaque fois dans vos débats, vous parlez d'ORPEA de Joinville sans connaître le sujet. Moi je les connais bien, c'est la différence.

Intervention hors micro

M. le Maire : J'aimerais que nous en reparlions, dans ce cas-là. Nous pouvons nous revoir. Ce ne sont pas mes amis. C'est une entreprise joinvillaise.

Intervention hors micro

M. le Maire : Mettez votre micro, si vous voulez que l'on enregistre. Ce ne sont pas mes amis. Vous ne pouvez pas attaquer une entreprise joinvillaise, quelle qu'elle soit, aussi facilement dans un conseil municipal.

M. Tony RENUCCI : Je parle du fait qu'ORPEA de Joinville a été cité dans un article.

M. le Maire : C'est un détail.

M. Tony RENUCCI : C'est un détail mais vous l'abordez dans le débat. Allez au bout de votre raisonnement. Ce n'est pas un détail si vous l'abordez.

M. le Maire : Je vous dis simplement que les accusations portées contre quelque entreprise joinvillaise sont délicates à porter. Soit c'est indélicat, soit c'est faux. Un riverain ou deux riverains, sur ORPEA ou d'autres, ou des patients Joinvillais ou autres qui n'ont pas été contents, cela ne fait pas la réputation d'un établissement.

M. Tony RENUCCI : Quel est le rapport avec le point dont j'ai parlé ?

M. le Maire : Vous en avez parlé, j'ai tout noté.

M. Tony RENUCCI : J'ai parlé d'accueil public pour seniors et des résidences de type ORPEA. Répondez-moi sur le fond.

M. le Maire : Attendez, c'est moi qui vous parle. Ne me dites pas : « Répondez-moi. » Je viens de vous répondre. Je n'ai pas à répondre une deuxième fois.

M. Tony RENUCCI : Partiellement.

M. le Maire : Conseil de quartier, la palme de l'hypocrisie. Nous venons de nous faire deux ans de COVID et c'est la première fois ce soir que nous siégeons au conseil municipal depuis deux ans. Vous vous êtes bien rendu compte que depuis deux ans nous ne pouvions pas faire de réunions publiques. Même ce soir j'ai hésité à la refaire en conseil municipal. Ce n'est pas évident.

Alors oui, des réunions de quartier j'ai prévu d'en faire à l'automne dans l'hypothèse d'une vague... Il y aura encore des vagues et des vagues, mais aujourd'hui, avec la vaccination et avec tous ces sujets, nous pouvons espérer des réunions de quartier, ce qui sera très agréable pour moi d'ailleurs à porter, car j'ai beaucoup de choses à raconter.

Vous avez parlé de valoriser nos atouts. Vous parlez de la baignade, nous ne vous avons pas attendu pour la baignade.

M. Tony RENUCCI : Tant mieux.

M. le Maire : Mme Virginie TOLLARD, M. Max OUANOUNOU, d'autres élus dans notre projet de mandat ont évoqué la baignade, et elle est évoquée sur le port, au niveau de l'ancienne darse qui hébergeait l'ancienne plage de Joinville-le-Pont. Il y a un travail avec le port. Ce soir il ne peut pas prendre la parole, mais je remarque la présence d'un habitant du port que je salue. Bien évidemment que le port il faut se poser la question. L'audit n'est pas rendu. C'est une réponse. Quand il sera rendu, vous en aurez connaissance.

Pour vous rassurer, dans un premier temps nous pouvions nous poser la question d'une délégation à un opérateur, et mes élus ont souhaité un audit. J'ai porté la demande de mes élus. C'est normal. Il est en cours. Il sera rendu public. La baignade n'est pas de votre fait.

Les tiers lieux, évidemment Artemisia ce n'est pas nous, cela ne nous a rien coûté. Cela vous dérange

quand cela ne coûte rien, mais ce n'est pas nous. Les tiers lieux : à l'inauguration du parc Chirac j'ai annoncé qu'il y avait une réflexion sur le sous-sol du gymnase afin de le rendre accessible et utilisé en tiers lieu tout simplement. 1 000 mètres carrés.

M. Tony RENUCCI : Le sous-sol de quel gymnase ?

M. le Maire : Pierre-François. Vous ne connaissez peut-être pas le sous-sol mais je vous l'explique. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que nous avons acheté un terrain place Mozart, où nous pouvons faire quelque chose d'intéressant. Aujourd'hui nous avons tellement de projets à porter que nous n'avons pas forcément la capacité d'en porter un de plus. Ce sera pour le prochain mandat, ou avant si nous avons une opportunité, et avec des financements – aujourd'hui nous ne pouvons pas tout faire.

Sur les bons d'achat, tout cela, Mme Chantal DURAND vous a répondu. Si vous avez dans vos connaissances des personnes aujourd'hui qui demandent des bons d'achat, vous faites partie du CCAS, vous nous les envoyez. Mais on est dans le on-dit. Effectivement il y a beaucoup de décence de certains de nos habitants qui ne souhaitent pas s'afficher. Mais le CCAS, la Maison des solidarités est un lieu de grande confidentialité. En tant que membres du CCAS, je me tourne aussi vers M. Jean-François CLAIR, il n'y a aucun problème. Une fois vous aviez sollicité une aide pour les jeunes. Très bien. Il n'y a pas de problème. Nous n'avons vu personne venir nous voir. Très peu.

M. Tony RENUCCI : C'est faux ! Vous m'avez donné les chiffres Mme DURAND.

M. le Maire : Très peu sont venus nous voir.

M. Tony RENUCCI : C'est quoi, « très peu », pour vous ?

M. le Maire : Je n'ai pas les chiffres là.

M. Tony RENUCCI : Nous parlons d'une trentaine de jeunes. Ce n'est pas « très peu ».

M. le Maire : Oui, c'est important, nous les avons aidés et nous pourrions peut-être plus les aider.

Vous parlez d'aide pour les associations sportives. C'est un sujet que nous débattons en ce moment avec les adjoints au sport, pour pouvoir aider plus les jeunes à prendre des inscriptions dans nos clubs joinvillais. Nous partageons la même vision des choses, nous y travaillons.

L'esthétique de la Commune, c'est comme c'est. Je comprends bien, vous voulez du bois, j'aime bien le bois moi aussi, ces choses-là, mais aujourd'hui, si nous avions attendu nous n'aurions rien fait. Si l'équipe municipale précédente à 2008 était restée en place, il ne se serait rien passé à Joinville. Je peux vous garantir : les équipes n'étaient pas prêtes à l'époque à gérer de telles opérations.

Aujourd'hui, la Ville est très très attractive. Elle se gentrifie et ce terme me dérange profondément. C'est la lutte des classes. M. GEORGEAUD, c'est la lutte des classes. Je vous regarde parce que vous êtes toujours étonné quand on parle des riches. Je comprends, vous êtes politiquement un peu engagé différemment, mais la gentrification c'est dérangeant. D'ailleurs, la gentrification est un des termes qui étaient sur le parc Chirac. Nous avons été tagués, vous le savez, la nuit de l'inauguration. « Gentrification » et plusieurs termes étaient repris. Ces termes-là ne sont pas utilisés dans nos bouches. Vous l'utilisez à longueur de temps, y compris dans vos tribunes.

Vous reprochez à la Ville d'attirer des populations aisées qui arrivent de Paris, qui fuient Paris. Je ne signe que des Parisiens qui fuient la ville socialiste de Paris par écœurement de la gestion de la ville de Paris. Rien d'autre. Vous me reprochez quelque part la fuite de la ville de votre amie Madame Hidalgo Vous n'aimez pas que je dise ça mais c'est votre amie.

M. Tony RENUCCI : Je n'étais pas au courant.

M. le Maire : Vous cherchez un poste là-bas, tout le monde le sait.

M. Tony RENUCCI : Ah bon ? Non, j'ai un très bon poste, cela me va très bien.

M. le Maire : Je ne sais pas si vous le garderez longtemps. Je n'ai rien de plus à dire, je répondrai à l'occasion du budget.

Il y a beaucoup de démagogie dans vos propos, il y a beaucoup de *news*. Vous aimez faire cela devant le Rocher fleuri avec votre micro, *breaking news*, on se marre tous parce que franchement on s'en fout.

M. Tony RENUCCI : Pas les Joinvillais.

M. le Maire : Moi je ne m'en fous pas. Nous n'avons volé personne. Vous voulez garder des bâtis, vous avez annoncé un recours, vous ne l'avez pas fait. Vous vous êtes déballonnés.

M. Tony RENUCCI : Nous avons fait un recours gracieux.

M. le Maire : Il est terminé, il est passé. C'est de la position.

M. Tony RENUCCI : Vous aviez la possibilité de réagir intelligemment face à ce recours.

M. le Maire : Je vais arrêter là. Nous n'avons pas la même vision des choses, ce n'est pas animé, mais traiter cette Ville d'hyperriche et me reprocher la gentrification de la Ville, franchement quand on voit comment vous vous affichez à titre personnel, c'est assez indélicat, M. RENUCCI.

M. Philippe PLATON : Nous allons essayer de nous insérer dans ce tête-à-tête brûlant. M. le Maire adjoint, M. le Maire, chers collègues, M. SELLAM merci pour votre présentation des orientations budgétaires qui s'inscrivent je pense dans la continuité de la gestion en bon père de famille que vous revendiquez depuis le début du mandat et que vous avez rappelée.

Avant d'aller plus loin, peut-être un mot sur les messages politiques subliminaux que vous avez subtilement glissés dans votre exposé, notamment d'abord sur les baisses continues de dotations. D'abord, vous savez que depuis 2017 elles ne baissent plus. C'est un choix qui a été fait. Il y a de petites variations, mais vous savez que cela n'a pas baissé et c'est toujours paradoxal de vous entendre dire cela, alors que votre famille politique au niveau national est celle qui se livre à des concours de réductions budgétaires plus radicales les unes que les autres. C'est toujours amusant de vous entendre dire cela chaque année.

D'autre part vous faites également part de vos récriminations habituelles sur les péréquations horizontales qui – nous devons le rappeler au moins pour les gens qui nous écoutent – ne sont pas une façon de subventionner les communes mal gérées par des communes bien gérées, mais d'aider les communes plus pauvres où logent les personnes qui viennent chaque jour nous soigner, nous nourrir, nous éduquer, éduquer nos enfants, nous transporter, nettoyer nos maisons, encaisser et livrer nos achats.

Il y a des gens qui vivent dans des villes pauvres. Ces villes pauvres ont moins de ressources, nous les aidons, c'est un choix qui a été fait, validé sauf erreur par le président SARKOZY en son temps. Elle est essentielle au vivre ensemble et c'est un peu, d'une certaine façon, le prix de notre confort. Donc si chaque année vous pourriez cesser de nous faire ce petit refrain que vous faites systématiquement, et directement l'écrire dans vos slides – vous le dites quasiment dans les mêmes termes chaque année. Je pense que ce serait pas mal et ce serait faire preuve d'un peu de décence.

Cela dit, comme vous le soulignez, il y a des choses positives. Je ne vais pas tout critiquer. Ce budget s'inscrit dans un contexte macro-économique assez exceptionnel, assez unique, une année de reprise très vigoureuse suivant une crise inédite dans laquelle, comme vous l'avez dit, les comptes publics ont subi une forte dégradation. Le déficit public en 2021 ne s'est pas établi à 8,4 % comme vous le citez dans votre slide puisque c'est un chiffre qui date de l'estimation de décembre 2021. L'INSEE a publié aujourd'hui le déficit définitif de 6,5 %, bien moins mauvais que ce qui était anticipé. Et la dette publique est à 113 %, alors que nous nous attendions à 120 %. Cela montre le dynamisme actuel de l'économie dont nous bénéficions, dont Joinville bénéficie comme les autres villes.

Pendant et après la crise, les collectivités locales ont été soutenues à hauteur de plus de 9 milliards d'euros sous diverses formes, sous forme d'aides, de subventions, de dotations d'investissement, de plans de relance. En 2021, comme vous le soulignez, elles dégagent un excédent supérieur au niveau

d'avant-crise. Joinville, comme les autres villes, bénéficie d'une situation favorable, même si, et vous avez là encore raison de le rappeler, cette situation favorable ne doit pas nous faire oublier les difficultés, les incertitudes auxquelles nous faisons face : l'inflation, la hausse de l'énergie est très importante aussi je pense (Joinville l'a subie également pendant la période du COVID), les tensions qui apparaissent sur le marché du travail, aussi bien dans le public que dans le privé.

Dans ce contexte, notre Ville a pu, sur l'exécution du budget 2021, dégager des ressources supérieures à ses attentes. Vous nous rappelez que la Ville a généré au cours des deux derniers exercices un excédent de fonctionnement cumulé de 5,2 millions d'euros. Les recettes fiscales sont en hausse, 1,3 million d'euros de plus que ce qui était prévu dans le budget 2021. Les ressources de la Ville ne baissent pas, contrairement à ce que vous laissez entendre. Comme chaque année, et je ne dis pas que c'est une particularité de notre Ville, cela arrive souvent, les crédits d'investissement n'ont pas entièrement été consommés, et cette année encore vous ne le ferez sans doute pas.

La capacité de remboursement de la dette, comme notre collègue M. Tony RENUCCI l'a rappelé, est sensiblement inférieure au seuil d'alerte que vous rappelez vous-même. Nous pouvons dire que la situation financière de la Ville est saine. Nous n'allons pas vous accuser d'avoir une gestion malsaine : la situation de la Ville est saine.

Pour autant, on peut s'interroger pour savoir si la trajectoire budgétaire de la Ville est tout aussi saine. Est-ce que cette gestion en bon père de famille que vous défendez depuis tant d'années est-elle adaptée aux besoins actuels et aux besoins futurs de Joinville, qui est une Ville en croissance et dont les besoins sont croissants également ? Nous pensons comme nos collègues du groupe JAJI que dans cette période de sortie de crise, de relance, dans laquelle les Joinvillaises et les Joinvillais ont besoin d'être soutenus, la Ville devrait au contraire mieux utiliser ses marges de manœuvre et relever son niveau d'ambition. Pas en nous proposant un énième projet immobilier – qui sont toujours très jolis en 3D mais qui densifient toujours plus notre Ville, qui renchérissent le coût de l'immobilier –, mais en mettant plus de moyens au service de la population, en renforçant l'attractivité économique, en renforçant l'attractivité culturelle, en travaillant énergiquement, c'est le cas de le dire, résolument sur la transition énergétique, sur la lutte contre les îlots de chaleur, sur la lutte contre le bruit qui gêne énormément de Joinvillais – nous voyons que très peu de choses sont faites.

Protéger les Joinvillais en étendant les horaires de la police municipale – certes, le recrutement est difficile – mais c'est quelque chose sur lequel vous avez constamment, dans tous les quartiers de Joinville, des demandes de plus d'attention, de plus de moyens. Mettre en place des instruments de solidarité, une action sociale plus résolue, la création comme nous l'avions proposé d'une mutuelle municipale pour favoriser l'accès au soin des Joinvillais les plus précaires, le maintien, pourquoi pas sur le budget de la Commune de quelques places d'hébergement d'urgence pour les sans-abris. L'Etat a fait des choix de répartition de ses moyens différents de ce qu'il faisait jusqu'à présent, mais nous avons les moyens d'assurer un minimum d'hébergements pour les plus précaires sur notre Ville.

Il y a beaucoup d'autres mesures, je n'ai pas voulu faire un inventaire complet. Il est déjà assez tard et Tony l'a fait avant moi sur la base des propositions de JAJI. Mais des mesures de cet ordre-là sont à portée de notre main. Sous réserve de risques d'inflation supplémentaires – il est important de garder un certain nombre de réserves et de prudence, c'est certain –, sur la durée, la trajectoire budgétaire qui nous est proposée nous semble dénuée d'ambition, insuffisamment créative. C'est le moment probablement pour Joinville qui a des moyens, qui a des ressources à sa disposition pour jouer son rôle et contribuer à la reprise économique et à l'amélioration ou au maintien du pouvoir d'achat de ses habitants.

A défaut, il faudra probablement un jour se poser la question d'une baisse du niveau de la fiscalité à Joinville parce qu'on ne peut pas avoir pour seul objectif d'accumuler des réserves et de maintenir à un niveau excessivement bas les taux d'endettement de la Ville.

Je voudrais juste dire un dernier mot sur la partie ressources humaines. Sur toutes ces actions et notamment la mise en œuvre du RIFSEEP, les nouvelles règles de temps de travail, la déprécarisation, la CDIisation, la protection sociale supplémentaire des agents, vous avez raison et vous avez toujours raison, et je le fais encore ici, de remercier tous les agents qui travaillent tous les jours, qui ont travaillé pour cette présentation, qui travaillent pour améliorer le quotidien des Joinvillais.

Vous auriez aussi pu glisser un mot de remerciement pour le Gouvernement parce que vous ne vous

êtes pas privés de faire un peu de politique, le Gouvernement dont finalement à travers ces mesures vous ne faites qu'appliquer les réformes tout en les présentant comme des choix courageux de votre part. Ce serait bien d'avoir l'honnêteté de reconnaître aussi que là, vous appliquez une politique décidée au niveau national. Je vous remercie.

M. Francis SELLAM : Je vous remercie pour ces quelques remarques. Oui, c'est une continuité en bon père de famille, je l'assume tout à fait en qualité d'adjoint aux ressources humaines et aux finances. Une baisse des dotations, il y a une petite variation quand même, il faut le dire. Et une péréquation, si ce sont aussi des municipalités qui sont mal gérées. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous sommes les premiers à partager les excédents pour que des municipalités qui sont en difficulté, souvent isolées, etc., puissent bénéficier d'une compensation. Là-dessus bien sûr nous sommes les premiers à participer. Mais il y a aussi des mairies mal gérées pendant des années et nous sommes obligés indirectement de participer au renflouement de ces mairies.

Déficit public en décembre, je vous rappelle que c'est ce que je vous expliquai en introduction : comme dans toutes les communes de France et de Navarre, nous n'avons pas fait notre ROB sur les chiffres d'aujourd'hui qui bien sûr seront pris en considération pour l'évolution et sûrement pour la présentation du budget primitif. Comme tous, nous sommes sur les chiffres de décembre.

Plan de relance, d'accord, mais je vous rappelle que nous n'avons obtenu aucune aide de l'Etat pendant cette période, aucune. Que nous soyons clairs, aucune. Je vous rappelle que 113 % pour de la dette, si l'on veut appeler cela un budget équilibré, on peut aussi s'en satisfaire, mais je trouve que c'est un peu déplacé.

Un excédent cumulé, oui, je suis d'accord. Vous parliez de ressources sur la dette « sensiblement inférieures ». Quand la barre est à 11 ans et que nous sommes à 3,4 ans, c'est-à-dire trois ans et demi, je pense que l'on est plus que sensiblement et il faut vraiment le noter : une gestion claire et saine. Oui, nous avons une gestion saine.

Relevez l'ambition, faites des propositions ambitieuses en baissant les impôts comme vous venez de l'annoncer – vous venez d'annoncer qu'il fallait baisser la fiscalité –, n'augmentez pas les tarifs, c'est ce que j'ai dit aussi avec M. RENUCCI, et ne vendez rien. Faites des projets ambitieux. Je vous saurai gré de me présenter le bilan équilibré avec une projection sur les 12 prochaines années. Sur la présentation que je vous ai faite, nous sommes sur une échéance de fin de capitalisation des dettes sur 10 ans. A voir. N'hésitez pas à trouver une solution qui soit viable. J'en suis preneur.

Nous ne faisons pas d'efforts : 2 % d'augmentation des salaires. Nous avons augmenté de 7 % les charges de personnel pour faire un renfort pour le service lié à la population. Je me répète puisque cela n'a pas été entendu – Mme DURAND l'a pourtant bien expliqué – : 888 000 euros au CCAS, 1 million d'euros aux associations locales, je pense que l'effort est fait, il continuera à être fait.

L'attractivité économique, 750 000 euros ont été redistribués en valeur supplémentaire à la métropole du Grand Paris. Ça c'est notre activité économique, c'est notre travail à nous tous ici. Ce sont les entreprises qui payent directement à la MGP, à la métropole du Grand Paris. Oui, nous sommes attractifs. Ne dites pas que nous ne sommes pas attractifs et qu'il faut développer plus d'attractivité puisque nous sommes attractifs.

Nous avons donné 750 000 euros à la Métropole. Je vous rappelle que nous ne bénéficions pas de cette activité et de l'évolution de ces taxes puisque c'est gelé en valeur depuis les années 2015 si je me rappelle.

Vous dites que nous ne faisons pas d'efforts. Nous avons recruté 40 personnes sur l'année 2020, dans tous les services. Je suis un peu étonné.

Concernant les sans-abris, je vous rappelle que l'Etat a pris des décisions très claires, d'ailleurs vous l'avez rappelé, et je suis étonné que maintenant on nous demande de compenser ce que l'Etat ne fait plus et n'est pas capable de faire.

Concernant les besoins de la population, je suis désolé de vous dire : un gymnase, l'extension de deux écoles Virginie (Jean-Jacques-Gressier et Parangon), un CTM. Même si ce n'est pas directement un service donné à la population mais un CTM est un centre technique municipal qui va rassembler les différents services techniques au même endroit. C'est un projet extrêmement

ambitieux et qui va permettre à tous les agents qui travaillent dans les services techniques de travailler en cohérence, dans de meilleures conditions. Alors oui, c'est aussi une évolution des besoins à la population.

Vous dites qu'il faudrait baisser la fiscalité, c'est vrai. A court terme, cela peut être très plaisant. Sauf que vous avez oublié de préciser qu'il a déjà été annoncé par le candidat que vous soutenez, en tout cas si c'était lui, qu'il y aurait un rabot de 10 milliards d'euros, annoncé sur BFM TV entre autres. 10 milliards d'euros, cela veut dire pour nous une baisse de la dotation de 3 millions d'euros.

Si d'un côté vous décidez de baisser les impôts, que vous n'augmentez pas les tarifs des services, que vous ne vendez pas, que vous avez soi-disant un projet ambitieux et créatif dont nous n'avons aucune trace, une piscine peut-être, sachez que dans deux ans vous êtes dans le mur. Cela veut dire que vous avez une vision que j'entends, mais à court terme.

Effectivement, si aujourd'hui vous nous reprochez d'« épargner » en ne faisant pas basculer toute l'épargne sur l'investissement mais en fonctionnement une partie, en attendant 2024 où nous en aurons vraiment besoin, c'est parce que vous n'avez pas de vision à long terme, j'en suis désolé.

Merci de me dire que j'ai toujours raison pour la RH, j'apprécie beaucoup, M. PLATON.

Mme Virginie TOLLARD : Pour ceux qui suivent sur internet, je suis la maire adjointe à la vie scolaire Mme Virginie TOLLARD. Parfois quand nous en faisons trop cela ne va pas, quand nous n'en faisons pas assez cela ne va pas non plus. On nous dit aussi que nous manquons d'audace. Je trouve en vous écoutant – je vous remercie car nous sommes sur un débat démocratique – que nous utilisons tous nos atouts.

Je voudrais citer aussi les écoles. Joinville-le-Pont est réputée pour ses excellents écoles et accueils de loisirs. C'est une Ville sportive. Nous avons un cinéma : les enfants vont régulièrement au cinéma, c'est un atout que nous allons mettre encore en valeur. C'est une Ville aussi où il fait bon vivre autour de cette rivière qui est un atout considérable. M. le Maire a raison, nous finirons peut-être par nous baigner en Marne, en tout cas sachez que ce corridor écologique, nous le portons. Les écoles, le sport, la Marne tout cela sont des atouts portés par le projet, et le budget en est la trace. Souvent, vous nous dites des choses que nous faisons déjà et que nous portons avec plaisir dans cette Ville. Si certains veulent nous accompagner dans cette démarche, allez-y : la majorité que nous sommes a besoin de tout le monde. Merci.

M. le Maire : C'est bien, Virginie. Cela remet du sens au débat. Je ne vais pas répondre à M. PLATON, je comprends que M. DECOUT ne puisse pas prendre la parole pour des raisons de réserve, peut-être parce qu'il s'est dit que vous seriez candidat aux législatives, donc je préfère le rappeler.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : La réserve, c'est pour les élections présidentielles, je ne suis pas candidat aux élections présidentielles.

M. le Maire : Je suis ravi d'entendre M. PLATON ce soir.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : La parole circule dans notre groupe, c'est normal.

M. le Maire : J'en suis persuadé, M. DECOUT. Vous savez que je suis très attaché aux entreprises. C'est vrai que le chiffre de 750 000 euros donnés à la métropole est très significatif d'une Ville qui attire, qui se modernise. Je voulais rappeler que la Ville était fibrée à 85 %. C'est un travail de la municipalité, il fallait le rappeler. La zone des cinémas va bientôt accueillir aussi de nouvelles entreprises. La semaine dernière, j'ai inauguré – je m'y rendrai avec M. Olivier LAVIGNE et Mme Stéphanie BRANCO – Green Cube qui est face au RER et qui accueille quatre entreprises très dynamiques dans des modes start-up.

Joinville bouge. Joinville s'adapte. Joinville évolue, se gentrifie peut-être, je n'en sais rien. Pour le reste, sans polémique M. PLATON, vous avez fait un discours macronien. Vous avez fait le discours du président, que l'on a bien dû vous demander d'expliquer dans tous les conseils municipaux. Cela ne colle en rien à Joinville. Pourtant j'ai beaucoup de respect pour les personnes qui sont dans ce courant de pensée, mais à un moment quand on a une certaine hauteur, on peut s'éloigner. Cela me

semble être le cas ce soir dans vos propos : vous avez tout dit et rien dit. C'est ma réponse.

M. Tony RENUCCI : Je laissais les autres s'exprimer, je voulais juste réagir par rapport à votre intervention tout à l'heure, sachant qu'une partie du débat était quand même intéressante. Nous sentons bien qu'il y a deux visions de gestion et de l'économie clairement différentes. Je maintiens mon propos sur une Ville hyper riche, sur ce que j'appelle une mauvaise gestion, c'est-à-dire accumuler de l'argent et ne pas le dépenser pour les Joinvillais – mais comme vous le dites, c'est notre point de vue.

M. SELLAM disait : « Venez voir. » J'ai envie de vous répondre la même chose : venez voir les prix sur la rue de Paris. Venez voir l'état des ascenseurs à Barbusse. Venez voir les Joinvillais qui quand ils veulent acheter plus grand à Joinville sont obligés de quitter la Ville parce qu'ils ne trouvent rien à leur prix. Venez voir les Joinvillais qui pour faire leurs courses doivent aller en distribution alimentaire, ou parfois doivent prendre leur voiture pour aller plus loin.

En plus, nous avons fait des propositions assez similaires aux leurs sur la nécessité d'entendre ce problème de vie chère. Finalement, par cette réaction, vous les mettez totalement de côté et c'est ce que je voulais signaler.

Quand même une remarque : nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires, vous venez de parler de mon Instagram, vous venez de parler de mes vacances, d'ailleurs vous ne savez pas si j'y étais pour mes vacances ou pour des raisons professionnelles, c'est dommage. Vous venez de parler de ma maman. Franchement, ce n'est pas au niveau du débat. Je n'ai pas terminé, après je vous laisserai répondre. Ce n'est pas au niveau du débat. Moi je ne parle pas de votre famille, je ne parle pas de votre pharmacie. Je ne parle pas de votre activité professionnelle comme vous l'avez fait. Et vous me dites : « Un peu de respect, c'est choquant. » Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous. Ce n'est quand même pas moi qui ai installé ma pharmacie qui ressemble à un Monoprix en face de la mairie ! Ce n'est pas moi qui entretiens une confusion des genres entre mon métier de pharmacien et mon métier de maire tous les jours, notamment par ce type de symbole.

Dernière chose : un peu de respect. J'ai envie de vous renvoyer cette remarque. J'ai eu la communication de vos frais de représentation de 2020, après moult demandes et après saisine de la CADA. Je ne pensais pas en parler ce soir mais vous m'obligez à vous renvoyer l'argument du respect. Quand je vois que la totalité de ces frais, 600 euros par mois grosso modo, ont été utilisés pour déjeuner à Joinville entre élus de la majorité et notamment avec vos adjoints, ne faites pas les étonnés parce que j'ai tout. J'ai tout. Mme DURAND, M. GRESSIER, Mme TOLLARD, j'ai les dates, Mme DURAND, 15 janvier 2020, ce n'est pas contre vous que je dis cela. M. SELLAM, M. OUANOUNOU, M. SILVESTRE : que des gens qui ont des indemnités. Tout cela sont des déjeuners que vous avez faits aux frais des Joinvillais. Je ne pensais pas que les frais de représentation servaient à bouffer entre élus. Parfois, vous avez même reçu des associations joinvillaises en pleine période électorale, mais c'est encore un autre sujet. Ne venez pas me chercher sur le terrain de la morale, sur le terrain de l'éthique, parce qu'honnêtement, avoir découvert cela – je ne pensais pas en parler ce soir –, c'est honteux. C'est honteux.

Je souligne une dernière chose. C'est honteux. Je souligne en plus que Mme TOLLARD avait dit qu'une partie de cet argent servait pour payer des gerbes, il n'y a aucune dépense de gerbe dans ce qui a été communiqué, donc elle a menti.

Mme Virginie TOLLARD : Je ne mens pas, c'est une erreur de ma part. Cela arrive à tout le monde.

M. Tony RENUCCI : Vous aviez l'air très sûre de vous, mais tant mieux si vous reconnaissez que c'est une erreur. Ne venez pas me chercher sur ce terrain-là. Assumez d'avoir bouffé aux frais des Joinvillais entre élus qui ont des indemnités, et ce pendant un an. Il y a tous les frais, tout sera communiqué.

M. le Maire : Je vous ai communiqué ces frais en transparence, vous me l'avez demandé. Vous parlez de bouffer, je rencontre mes élus régulièrement, c'est tout.

M. Francis SELLAM : Vous pourriez utiliser le terme de « manger, déjeuner ». « Bouffer », nous ne sommes pas dans la même catégorie. Un peu de respect aussi pour nous.

Maintenant, laissez-moi vous répondre aussi. D'abord, tous les élus qui sont autour de cette table font leurs courses à Joinville, dans tous les magasins. Nous sommes bien au courant du prix de la baguette et nous sommes bien au fait des prix des différents magasins. Chacun est libre d'aller où il veut. Il peut très bien aller à Saint-Maurice comme on peut rester ici, selon les besoins.

Concernant l'activité sociale, nous sommes à 25 % de logements sociaux. Nous sommes bien sur une mixité concernant la Ville de Joinville-le-Pont. Concernant l'aide sociale aussi, un dernier point : je vous rappelle que nous avons des outils de pilotage, comme l'analyse des besoins sociaux, qui nous permettent de déterminer et de piloter au mieux sur les prochaines années. Et puis le CCAS, ce sont aussi cinq travailleurs sociaux très compétents qui sont à l'écoute de tous les Joinvillais en difficulté. C'était juste un point.

Mme Chantal DURAND : Merci M. le Maire. Simplement je vais prendre la suite de mon collègue Francis pour revenir sur le plan social. M. RENUCCI, j'entends bien qu'une certaine partie de la population peut avoir de grandes difficultés à vivre. Je remarque aussi dans la rue, et mes chers collègues je pense que vous le remarquez aussi, c'est qu'il y fait bon vivre à Joinville. Il ne faut pas l'oublier.

Maintenant, les personnes en difficulté nous sommes là pour les aider et nous les aidons, vous le savez très bien. Le CCAS est ouvert, les associations aident aussi ces personnes au niveau alimentaire. Je ne pense pas vraiment qu'il y ait un problème si grave que vous vouliez bien le dire. Il y a un problème, j'entends bien. Bien sûr que cela n'est pas drôle d'arriver le 10 du mois et de ne pas savoir comment on va le finir. Je suis bien d'accord avec vous. Mais sincèrement, les aides, nous les donnons.

M. le Maire : Merci. Vous ne pouvez pas nous faire porter la précarité supportée par les Joinvillais par la gentrification de Joinville. C'est toute la première couronne, c'est l'arrivée des nouvelles gares, des nouveaux moyens de transport. Cette Ville évolue grâce mais pas que grâce à la municipalité, elle évolue dans un contexte global, territorial qui porte aujourd'hui toutes les villes du territoire jusqu'à Fontenay. C'est une réalité.

Pour aller dans votre sens, nous entendons bien les problématiques, les difficultés. Je rappelle que nous aidons une association dans le quartier Espérance Barbusse, je ne citerai pas son nom mais vous la connaissez, avec qui nous avons appris à travailler et qui fait un très bon travail de distribution car elle a de bons réseaux, un système d'épicerie solidaire. C'est pratiquement cela qu'elle fait, et du bénévolat. Nous travaillons par ailleurs sur un système d'épicerie solidaire pour la Ville. Je fais l'annonce ce soir. Quand cela sera plus officiel – nous attendons un local –, nous le ferons à ce moment-là, mais ce sont des perspectives, ce n'est pas bon signe non plus ; effectivement si l'on vient chercher des aliments, des vêtements et tout, c'est qu'il y a une difficulté.

Sur les logements sociaux joinvillais, je rappelle une chose : les loyers et l'engagement qui a été pris par le bailleur Logirep est de ne pas augmenter les loyers, malgré les travaux. J'aimerais connaître la revalorisation des loyers. Nous en parlerons le jour où nous aurons les chiffres. Cela a été revalorisé sur un indice extrêmement faible depuis de très nombreuses années. Tant mieux pour les Joinvillais, c'est aussi du pouvoir d'achat. C'est tout ce que j'ai à rajouter ce soir. N'opposez pas les riches, les pauvres.

Nous sommes conscients des choses, d'ailleurs dans la révision des quotients, des tarifs, nous envisageons d'y réfléchir. Cela n'avait pas été fait sur un précédent mandat, dont acte, nous n'en parlons plus, mais là nous voulons essayer de le faire.

D'autres questions ? Qui prend acte du débat ? Nous prenons acte du débat. Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er}: Donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

6 . Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les établissements d'accueil du jeune enfant

Mme Liliane REUSCHLEIN : Bonsoir. Les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique entre la CAF et les établissements d'accueil des jeunes enfants doivent être renouvelées tous les quatre ans. Il est donc temps de le faire. Je vous propose d'approuver le principe de ces conventions qui sont jointes en annexe, en vous précisant par ailleurs que la Ville s'est engagée dans une démarche de convention territoriale globale, sur laquelle nous travaillons actuellement et dont la signature interviendra d'ici à la fin 2022 – à ce moment-là elle vous sera présentée.

Avez-vous des questions ? Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve les projets de Conventions d'Objectifs et de Financement n°4950-9133, n°4950-9136, n°4950-9139 n°4950-9145 et n°4950-14739 relatives à la « prestation de service unique » entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et les 5 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Joinville-le-Pont (multi-accueil Estienne d'Orves, mini-crèche des Studios, mini-crèche des Canadiens, crèche familiale et multi-accueil Trampoline) pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à les signer et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

7 . Approbation du règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Mme Liliane REUSCHLEIN : Vous trouverez cela sous le sigle LAEP dans toute la délibération. C'est un espace qui a ouvert ses portes en 2019, dans les locaux du relais d'assistantes maternelles qui est rue Henri Vel Durand dans la crèche des P'tits Chéris. Une équipe de professionnels – la responsable du relais d'assistantes maternelles, une psychologue des crèches et une auxiliaire de puériculture – accueillait jusqu'alors les familles une fois par mois le samedi matin de 9 heures 15 à 11 heures 15.

Au regard de la fréquentation de ce LAEP et de son attractivité, il nous est apparu que les horaires d'ouverture et le jour devaient être modifiés. Ainsi, maintenant, le LAEP accueillera les familles les premier et troisième lundis du mois hors congés scolaires, de 15 heures 30 à 18 heures. Les familles et leurs enfants seront accueillis le lundi à la place du samedi parce qu'il nous est apparu que la Ville proposait le samedi, aux familles et aux enfants, d'autres activités qui auraient pu se court-circuiter avec les horaires du LAEP, comme bébé gym ou des activités pour les petits à la Bibli.

Le LAEP ouvrira ses portes plus tard, de façon à ce que les enfants qui sortiraient de l'école maternelle puissent être accueillis avec leurs parents. Il vous est donc proposé d'approuver le règlement intérieur du LAEP qui formalise ce changement dans les modalités de fréquentation.

Avez-vous des questions ? Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

8 . Approbation de la convention d'objectifs et de financement n°2022-140751 avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service LAEP

Mme Liliane REUSCHLEIN : A partir du moment où nous augmentons les temps d'intervention et les heures d'intervention du LAEP, il convient de modifier la convention et de la signer de nouveau pour que les heures supplémentaires soient prises en charge dans la subvention octroyée par la Caisse d'allocations familiales.

Auriez-vous par hasard des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame

Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention d'objectifs et de financement n°2022-140751 entre la Ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à la signer et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

9 . Déclassement du domaine public de la parcelle S 137p

M. le Maire : Nous avons débattu lors du précédent conseil sur une parcelle S137 d'une surface de 1 300 m² qui deviendrait un jardin public. Il semble que 37 m² aient réapparu. Nous devons débattre ce soir pour le déclassement puis pour la cession de la parcelle. Avez-vous des questions ?

Mme Sylvie MERCIER : Je voudrais juste comprendre pourquoi les 37 m² ont réapparu.

M. le Maire : Ce n'est pas qu'ils ont réapparu. Je pense qu'ils avaient été oubliés.

L'administration : C'était déjà précisé dans les délibérations du conseil municipal : comme nous ne les avons pas achetés encore, nous ne pouvions pas les déclasser du domaine public. Lors du dernier conseil municipal, vous avez délibéré sur l'acquisition de cette parcelle, nous avons signé l'acte de vente avec l'Etat, c'est rentré dans le domaine communal, maintenant il faut les déclasser pour les revendre. Nous avons été obligés de procéder en deux étapes. Lors du dernier conseil nous avons déjà expliqué cela.

Mme Sylvie MERCIER : Cela peut paraître étrange.

M. le Maire : Nous aurons une petite question sur l'île Fanac plus loin, dans le même esprit. Avez-vous des questions ? Non. Je sou mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Nous avons senti une hésitation, ce n'est pas grave. L'opposition est contre.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Constate la désaffectation du domaine public de la zone G (S137p) délimitée au plan de division-déclassement domaine public communal du 18 février 2022 établi par JC Dorange, géomètre-expert, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public communal de la zone G (S137p) délimitée au plan de division-déclassement domaine public communal du 18 février 2022 établi par JC Dorange, géomètre-expert, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l' élu remplaçant en vertu de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (8)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

10 . Cession de la parcelle S137(p) à Cogedim Paris Metropole - Avenant à la promesse de vente

M. le Maire : Il s'agit de céder cette fameuse parcelle à la société Cogedim. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve l'avenant à la promesse de vente joint à la présente délibération pour la cession de la parcelle S137(p) d'une surface d'environ 37m² à Cogedim Paris Métropole au prix de 1 480 euros HT augmenté des frais de 1597 euros.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l'élu remplaçant en vertu de l'article L. 2122-17 du même code à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (8)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

11 . Convention de partenariat pour l'organisation d'un concert de l'EMA dans l'église Sainte Anne de Polangis

Mme Chantal ALLAIN : Il s'agit d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un concert de l'EMA dans l'église Sainte-Anne de Polangis. Afin de diversifier les lieux de spectacle, la Ville et la paroisse Sainte-Anne ont le souhait de valoriser et de rendre accessible à tous cette église. Un programme musical gratuit sera présenté par les élèves et les professeurs de l'EMA le 10 avril à 17 heures.

Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absent(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention de partenariat entre la paroisse Sainte-Anne de Polangis et la ville de Joinville-le-Pont pour l'organisation d'un concert au sein de l'église le 10 avril 2022 à 17h.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

12 . Actualisation du tarif de l'électricité pour les usagers du port de plaisance

M. Maxime OUANOUNOU : Bonsoir mes chers collègues. Actualisation du tarif de l'électricité pour les usagers du port de plaisance. Mes chers collègues, la Commune de Joinville-le-Pont est adhérente à la compétence électricité de l'établissement public de coopération intercommunale de la région parisienne, le SIPPEREC.

Dans un souci de transparence et d'équité, les liquides, eau et électricité seront fournis aux usagers au prix coûtant. Récemment, le prix de l'électricité ayant considérablement augmenté, le fournisseur facture actuellement en kilowatts au prix de 0,17 euro TTC. Par conséquent, le port de Joinville-le-Pont est tenu d'actualiser son tarif actuel qui est de 0,13 euro TTC le kilowatt. A ce titre, je vous propose de fixer le tarif pour l'électricité à 0,17 euro TTC le kilowatt à compter du 1er mai 2022, soit une augmentation de 30 %. A reçu un avis favorable à la commission finances solidarité sécurité du 21 mars 2022.

Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je voudrais si possible que M. OUANOUNOU nous explique comment cela a été calculé.

M. Maxime OUANOUNOU : Merci, je ne suis pas comptable.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Tu as droit à un joker si tu veux.

M. Maxime OUANOUNOU : Je ne sais pas. C'est le SIPPEREC qui nous a donné le nouveau tarif.

M. le Maire : Il n'y a pas eu de calcul en réalité, c'est le nouveau tarif.

M. Philippe PLATON : Comment se fait-il que les usagers du port ne puissent pas bénéficier – ou peut-être qu'ils en bénéficient mais par un autre moyen – du bouclier tarifaire qui permet de limiter à 4 % l'augmentation du prix de l'électricité pour les usagers du circuit habituel ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : C'est une augmentation importante, c'est ce que nous voulons signaler.

M. le Maire : Nous sommes d'accord, c'est une augmentation importante. Nous vous répondrons un peu plus tard. Nous regarderons cette histoire de bouclier. Merci.

M. Maxime OUANOUNOU : D'autres questions ? Il y en a eu trop. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Fixe le tarif de l'électricité fournie aux usagers du port de plaisance à 0,17 euro TTC le Kwh. Ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} mai 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant, l'élu ayant reçu délégation en vertu de

l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

13 . Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation des marchés de prestations d'assurances

M. Francis SELLAM : L'objectif est de faire une convention entre le CCAS et nous, pour faire un appel d'offres sur un marché qui comporte trois lots : dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile. Rien de particulier. Qui est pour ? Qui est pour ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve la constitution d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de prestations d'assurances à conclure entre la Commune et le CCAS de Joinville-le-Pont ainsi que le projet de convention de constitution de ce groupement.

Article 2 : Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention, le contrat, la promesse et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

14 . Modification du règlement intérieur du temps de travail

M. Francis SELLAM : Le contrôle de légalité nous a formulé trois observations concernant le règlement intérieur qui a été rediscuté en CT : l'impossibilité réglementaire pour les agents de catégorie A de récupérer les heures supplémentaires ; l'impossibilité réglementaire pour les agents employés à temps non complet de récupérer les heures complémentaires (ces dernières ne pouvant qu'être indemnisées) ; et la nécessité de préciser les sujétions permettant de déroger à la durée légale du temps de travail fixée à 1 607 heures par an pour les agents de terrain de la police municipale.

Concernant les deux premiers points, ils ont été modifiés directement dans le règlement intérieur qui sont les points 1.5 et 1.6, et concernant le dernier point, c'est lié aux heures supplémentaires que font par exemple la nuit les policiers municipaux. Les représentants du personnel au CT ont voté contre et les représentants de la collectivité ont voté pour. C'est juste un point administratif.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve les modifications du règlement intérieur du temps de travail, annexé à la présente délibération et, de fait, la durée annuelle de temps de travail des agents de terrain de la police municipale.

Article 2 : Abroge la délibération n°16 du Conseil municipal du 30 septembre 2010.

Article 3 : Retire l'article 4 de la délibération n°10 du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur

Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

15 . Création d'un Comité social territorial commun entre la Ville et le CCAS, fixation du nombre de membres représentants du personnel, adoption du paritarisme numérique et du recueil des votes des représentants de la collectivité au sein du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée en son sein.

M. Francis SELLAM : Lors du dernier comité, les représentants de la collectivité et du personnel ont voté à l'unanimité pour. Cela fait suite à la loi de transformation de la fonction publique qui sera mise en place après les élections professionnelles. Ce sera, comme c'est d'ailleurs aujourd'hui, un CT qui incombera au CCAS, à la mairie et aussi au CHSCT.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide de la création d'un comité social territorial commun pour les agents de la Ville et du CCAS à compter des prochaines élections professionnelles.

Article 2 : Fixe le nombre de représentants du personnel comme suit : 6 titulaires et 6 suppléants.

Article 3 : Précise que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes comme suit :

Femmes = 61,87 % Hommes = 38,13 %

Article 4 : Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Article 5 : Décide le recueil par le comité social territorial et par sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions sur lesquelles ces instances émettront un avis.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste

"Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

16 . Tableau des effectifs

M. Francis SELLAM : Je vous rappelle que c'est une photo à un instant T et je remercie une fois de plus le service des ressources humaines qui fait un travail très fastidieux, d'essayer de garder au mieux constamment le tableau des effectifs avec une création de poste nécessaire et des avancements de grades qui nous obligent à modifier bien sûr les tableaux d'effectifs, et des évolutions de carrière et mouvements de personnels. Des questions ?

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide de valider l'ensemble des créations et suppressions de postes proposées dans le tableau des effectifs en annexe 1 à la présente délibération, d'adopter ce tableau et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski

OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (3)

Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

17 . Approbation des conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches

M. Guillaume LEVANNIER : Je vais vous parler de capital naturel, d'abeilles et de ruches situées avenue de la Mésange. Par une convention en date du 1er janvier 2000, la RATP a autorisé la Commune de Joinville-le-Pont à occuper à titre précaire et révocable une parcelle de terrain d'une superficie de 4 400 mètres carrés environ, qui se situe en contrebas du talus du RER, pour y établir des jardins familiaux accessibles depuis cette avenue de la Mésange.

Engagée dans une démarche de développement durable et souhaitant soutenir des actions de sensibilisation à la biodiversité, la Commune propose d'utiliser la parcelle 23, niche écologique au sein des jardins familiaux, pour développer l'activité d'apiculture. Les deux conventions que vous trouverez en annexe encadrent les modalités d'occupation de ce terrain, d'entretien, de gestion et d'exploitation des ruches par deux apiculteurs distincts qui assurent les interventions techniques, notamment l'extraction et la récolte du miel des ruches communales.

Les apiculteurs transmettront régulièrement des informations sur la vie du rucher, sur la récolte à destination du grand public, et organiseront l'accueil d'apiculteurs locaux afin de partager les bonnes pratiques de cette activité.

Je vous propose donc d'approuver les projets de convention d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches annexées à la présente délibération, et d'autoriser le Maire à les signer. Avez-vous des questions ? Aucune ?

Qui est pour ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve les deux projets de conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

18 . Extension du classement de l'île Fanac - avis de la collectivité

M. le Maire : Cette délibération vise à finaliser une procédure engagée depuis 2018 qui vise à classer l'île Fanac au titre de l'article L. 341-1 du Code de l'environnement. C'est juste une régularisation. Avez-vous des questions ? Pas spécialement ?

Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Rend un avis favorable à l'extension du classement de l'île Fanac, permettant le classement de l'île Fanac dans sa totalité.

Article 2 : Rend un avis favorable à l'extension du classement de l'île Fanac aux terrains communaux : parcelles cadastrées R1, D19, D215 et espace non cadastré sous le pont.

19 . Débat sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

M. le Maire : Dans le cadre de la procédure d'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal, le territoire élabore aussi un plan d'aménagement et de développement durable, document majeur d'un PLU. Pour ce faire, des ateliers ont été organisés par les communes et les personnes publiques associées (PPA), et des balades urbaines ont été organisées au sein de toutes communes au cours de l'année 2021. Une réunion publique a été organisée dans plusieurs communes et ce soir, je propose le débat si vous le souhaitez, sachant que le territoire a débattu ce PADD le 7 décembre dernier sur les quatre volets que comprend le PADD :

- le positionnement métropolitain qui vise à replacer tout le territoire dans la métropole du Grand Paris, et autour surtout les projets structurants, les grandes gares, les filières tertiaires, le développement touristique, culturel ;
- valoriser les entrées de villes, les liaisons avec les pôles - ce sont des débats très très larges –, et les espaces naturels (bois de Vincennes, Marne) comme un lien, etc. ;
- valoriser le paysage, le patrimoine, les défis environnementaux, afin de placer la transition écologique et la protection du patrimoine comme une priorité dans la lutte contre les îlots de chaleur, la préservation des corridors bleus et verts ;
- la qualité de l'offre urbaine qui s'intéresse au tissu urbain dans la ligne droite de Joinville : préserver les rez-de-chaussée commerciaux, les centralités, construire des logements en centre-ville mais préserver les quartiers pavillonnaires, développer les transports en commun, les liaisons douces.

Ce débat a été organisé sur le PADD au conseil du territoire du 7 décembre dernier. Des balades urbaines, pour rappel dans la délibération, ont été organisées aussi à Joinville le 20 novembre dernier,

au Perreux, à Saint-Mandé, dans toutes les villes. C'est une obligation d'avoir ce débat. Le débat est très différent d'une ville à l'autre, d'un territoire à l'autre. Les objectifs sont tous un peu différents mais je voulais remercier toutes les collectivités, les 13 communes qui ayant des territoires différents et des objectifs différents ont réussi à concilier une vision commune sur un PADD afin d'établir ce PLUi dans la suite. Avez-vous des choses à dire ?

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, chers collègues, quelques remarques. Comme vous l'avez dit, c'est assez difficile à concevoir, dans un territoire qui a 13 villes, plus de 500 000 habitants. Lorsqu'on lit le PADD il y a 34 pages sur celui qui nous est donné, celui qui est en possession sur le site du territoire il a 50 pages, il est générique. Les 30 pages représentent une spécificité de Joinville qui est duplicable par 13 par rapport à toutes les autres villes. La question qu'il faut se poser : chaque ville a sa typologie, sa sociologie, sa densité, ses logements sociaux, sa taille, etc. Nous sommes tous différents, pour un pot qui va être commun.

Le PADD, lorsqu'on le lit, ce sont des souhaits. La vraie question qui va se poser n'est pas trop du point de vue du PADD. Dans le PADD il y a quelques curiosités. Je vais vous citer une curiosité et une interrogation, si quelqu'un arrive à décrypter. La curiosité : « renforcer la dilution du bois de Vincennes au sein de l'entité ». J'avais cru comprendre que le bois de Vincennes était quelque chose qu'il fallait protéger, que l'on voulait garder en un tout, là on veut le diluer. Vous imaginez toutes les entités qu'il y a autour du bois de Vincennes, on va diluer le bois. Cela veut dire quoi ? Va-t-on le partager, l'urbaniser ? Que va-t-on en faire ? C'est une curiosité.

Une deuxième curiosité que je vais vous citer – après c'est de la compréhension qu'il faut décoder – : « Afin de répondre à des objectifs quantitatifs de production de logements et accompagner le renouvellement urbain du territoire, les communes de Paris Est Marne & Bois ciblent certains secteurs à optimiser en fonction de l'opportunité opérationnelle de la pertinence du contexte urbain. » Tout le monde a bien compris que cela veut dire densification sur certains axes qu'il va falloir déterminer, etc.

Le PADD c'est bien, c'est un cahier général, il faut le prendre comme cela. La vraie question qui va se poser est : un peu plus tard, comment au niveau des 13 villes cela va-t-il être défini ? Il faut savoir qu'aujourd'hui à Joinville-le-Pont il y a des zones qui sont définies. Ce qui manque justement dans ce PADD, ce sont des quantifications. Il aurait été intéressant d'avoir quelque chose de plus quantifiable, peut-être plus spécifique à Joinville et sur les autres villes pour avoir une idée de comment le PLUi va être fait.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que ce sont des vœux. Nous ne pouvons pas en tirer de loi, de savoir ce qui va se passer au niveau de Joinville, si nous ne partons que de Joinville. Nous savons simplement que cela va être commun aux 13 villes. Nous attendons maintenant le PLUi et la consultation du PLUi pour savoir très exactement ce qu'il va y avoir dedans, quelles sont les définitions des zonages, du moins pour Joinville-le-Pont. Car là, nous ne pouvons pas dire grand-chose. C'est très beau, c'est magnifique, nous allons nous faire la bise entre nous bien évidemment, mais cela va s'arrêter là. Nous ne savons pas ce qu'il y a dedans. C'est la première remarque.

La deuxième remarque : comme vous l'avez rappelé, M. le Maire, il y a eu des visites, des retours d'information, des réunions nous rappelant tout ce qui va être fait. Il avait été dit notamment dans ces réunions que l'on tiendrait compte des souhaits en l'occurrence des Joinvillais par exemple sur l'avenue Gallieni et qu'on les consulterait. Pour les consulter, une question se pose au niveau du territoire mais je pense que la Ville de Joinville doit pouvoir aussi se la poser : va-t-il être fait par exemple un référendum ? Je rappelle simplement que le référendum est tout à fait possible. La loi du 28 mars 2003 instituant le référendum décisionnel est issue de la loi organique du 1er août 2003, elle-même modifiée par la loi du 13 août 2003, qui elle-même est modifiée par le décret du 4 mai 2007.

En résumé, on ne peut attendre que le PLUi ? C'est la question. La deuxième question : au niveau de Joinville, vu tout ce que nous avons dit et tout ce que les décideurs ont dit, est-ce que oui ou non nous pouvons espérer un référendum de la population joinvillaise ? Merci.

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une question qui complète celle de mon collègue. D'abord j'aimerais bien connaître le nom des élus qui nous ont représentés à ce débat. Rappelons-le : c'est un plan d'aménagement et de développement durable. Il y a deux éléments que je ne vois pas du tout dans le débat et pourtant c'est énoncé en tout petit page 27 : qualité de l'air, alors que nous avons quand même un gros nuisible sur notre territoire qui est l'autoroute.

La deuxième chose est le son. A aucun moment sur ce plan d'aménagement et de développement durable, ce qui veut dire aussi considération des transports, on ne parle du son. A priori, nous n'avons pas demandé ou les villes n'ont pas demandé la protection phonique, qualité de l'air.

Qu'en est-il de la qualité de l'air et du son, sachant que nous avons un élément hyperstructurant qui est l'autoroute, et un deuxième élément qui est le RER ?

M. le Maire : C'est un débat. Toutes vos réactions et interventions sont notées et seront retransmises. Mais c'est un débat étrange puisque le PADD a déjà été débattu au territoire le 7 décembre. C'est étrange. C'est franchement bizarre. Bref, c'est une obligation donc ce soir toutes les remarques sont possibles. J'essaierai de répondre.

M. Philippe PLATON : Peut-être, à défaut de pouvoir faire évoluer le PADD si c'est trop tard, nous pouvons profiter pour nous poser des questions ou pour nous donner des directions pour Joinville. C'est un peu dans cet esprit que j'ai pris quelques remarques. Encore une fois, objectivement on ne demande pas de répondre à tout.

Il y a des orientations intéressantes, mais des documents comme cela sont peu surprenants, et il est assez difficile de s'opposer à toutes les belles choses qui sont dites et exprimées dans ce document, souvent de façon assez vague. Je me demandais, vous allez peut-être nous l'expliquer, quelle est la force juridique de ce document en amont du PLUi, dans quelle mesure il contraint la définition du PLUi par la suite.

Sur les différents volets, j'avais quelques remarques. Sur l'insertion dans la métropole, je me demandais s'il existait, si vous pouviez avoir accès ou si vous aviez connaissance d'études détaillées sur l'impact démographique, l'impact sur les flux de mobilité, l'impact sur les aménagements autour des gares dans le cadre de l'arrivée de la ligne 15 à Champigny centre et à Saint-Maur-Créteil. Pour Joinville c'est un aspect qui impacte pas mal l'axe entre la fourchette de Champigny et la jonction avec Paris au niveau des Canadiens, avec probablement des flux de mobilité qui vont se transformer. On peut se poser la question des conséquences que cela peut avoir sur Joinville. Je pense que la requalification de l'avenue Gallieni dans ce cadre-là peut avoir un sens.

Sur le deuxième volet, sur le patrimoine, il n'y a pas grand-chose sur Joinville. On mentionne les villas de la cité Gallieni, qui sont un peu une belle oubliée de Joinville et qui sont intéressantes. Personnellement je les trouve intéressantes comme entrée ou sortie vers la cité Egalité. Il y a peut-être une réflexion à faire là-dessus et il est vrai que c'est un joli élément de patrimoine qu'il faut protéger. Et il y a l'Horloge sur laquelle vous avez peut-être des éléments, une interrogation, car le destin de l'Horloge a l'air assez flou.

Sur le volet environnement, les questions que cela nous incite à nous poser sur les différents axes évoqués : quelles sont les mesures concrètes de préservation du patrimoine végétal privé qui vont pouvoir être mises en œuvre ? Quelles mesures concrètes de désimperméabilisation des sols (cela a été évoqué à plusieurs reprises) ? Avons-nous un diagnostic à Joinville, une idée de ce qui pourrait être fait ? Il y a certainement des endroits dans lesquels nous pourrions réfléchir à cela.

De la même façon sur les îlots de chaleur : sur la carte nous voyons l'allée Raymond-Nègre identifiée comme un îlot de chaleur important, il doit y en avoir d'autres. La Ville a-t-elle déjà réfléchi à ces sujets-là et à des plans concrets pour entrer dans cette démarche ? Il y a un aspect aussi intéressant sur l'aménagement des berges de la Marne. Cela va peut-être aller avec le projet sur la baignade, mais les berges de la Marne sont à Joinville largement artificialisées et bétonnées. Peut-être pourrait-on envisager de reconstituer, comme l'a fait Champigny, de recréer des espaces de biodiversité, des entrées, de débétonner ces berges pour les raviver un peu ? C'étaient un peu les réflexions que cela m'a inspirées : il y en a peut-être sur lesquelles vous aurez envie de répondre et d'autres pas.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ? Vous avez de très bonnes réflexions, c'est intéressant. Effectivement je ne vais pas répondre à tout.

Vous avez parlé de dilution du bois de Vincennes. C'est Sylvie qui a parlé de cela. La dilution du bois de Vincennes vient de faire l'actualité avec M. Jacques JP MARTIN qui est intervenu auprès de la mairie de Paris pour constater un déboisement du bois sans concertation avec les villes voisines, sans

politique. Je pense que Mme HIDALGO a une politique mais elle ne nous l'explique pas, c'est toujours compliqué mais voilà, il n'y a pas d'explication, et M. Jacques JP MARTIN a émis une réflexion – je ne vais pas dire « pour une fois » – qui m'a beaucoup plu : il a demandé l'association du territoire aux décisions du bois de Vincennes. Nous voyons bien l'image, nous avons l'impression que c'est une queue de poisson. L'EPT est un poisson, et la queue du poisson est le bois de Vincennes. J'ai toujours pris parole en disant que nous ne pouvions pas ne pas avoir une transversalité avec ce bois de Vincennes.

J'irai même plus loin : quelque part, nous pourrions même nous payer le luxe et le culot de demander à la mairie de Paris de nous rendre une partie du bois. Nous avons quand même 115 hectares je vous rappelle mes chers collègues en 1910, nous nous sommes fait un peu couillonner comme on dit, mais à l'époque c'était une démilitarisation. L'Hippodrome, l'INSEP, c'était chez nous. Il serait peut-être intéressant d'y réfléchir.

Le Maire de Nogent a pris parole là-dessus. Je vais m'y engouffrer car cela m'intéresse vraiment d'avoir un lien pour vous, pour nous, pour Joinville, avec ce bois de Vincennes. Nous voyons bien les fractures : l'aire d'accueil des gens du voyage, le centre de rétention, l'autoroute. Quand on parle d'un PADD, Villiers-sur-Marne et Champigny ont fait l'actualité en demandant la couverture de leur autoroute. Evidemment, j'ai réagi déjà : je rappelais que nous étions là avant aussi pour nos murs antibruit, mais aussi nous allons demander la couverture. C'est nouveau. Evidemment tout le monde tire la couverture, nous allons tirer la couverture. Il serait logique que le bois de Vincennes rejoigne le stade. Je vous l'annonce ce soir, je vais saisir aussi l'Etat sur ce projet.

Le référendum, non, ce n'est pas prévu. S'il y avait un référendum global dans toutes les villes nous pourrions nous poser la question, mais je ne pense pas que les 13 maires aient envie de faire un référendum.

La qualité de l'air et le son, c'est le PCAET, Sylvie. Ce n'est pas le PADD. Je sais le travail de M. RENUCCI avec son association sur la qualité de l'air. Il est réel et il faut être attentif à ces difficultés. Quelle va être la qualité de l'air dans les années qui vont venir en région parisienne ? Sachant que la qualité de l'air s'est déjà énormément améliorée : depuis de nombreuses années, beaucoup d'entreprises ont fait des efforts. Je pense même qu'au niveau du bruit, hors TGV, hors train, hors tout ce que l'on veut, l'arrivée du véhicule électrique à terme va entraîner une baisse significative des décibels sur le pont de Joinville. Pas forcément des pollutions, mais voilà. Nous nous battons toujours pour les murs.

Nous avons un vrai problème avec le RER, nous en sommes conscients. Nous avons beau saisir tous les ans les autorités compétentes, cela ne bouge pas, mais nous ne lâchons pas. Je pense qu'il faudra peut-être bloquer une voie, comme on l'a fait à d'autres époques, pour que nous nous fassions entendre.

Ensuite, concernant Joinville plus particulièrement, M. PLATON, le patrimoine, nous sommes très sensibles à cette étude quant au devenir de l'Horloge, au devenir aussi de la zone Gégène qui est extrêmement intéressante et importante. Dans le cadre des réflexions sur les nouvelles publicités autorisées, nous avons défendu Gégène puisqu'il aurait fallu enlever la publicité extérieure de Gégène. Les normes ont leurs limites. Je ne me vois pas déboulonner Gégène. Nous nous battons sur ce genre de chose.

Le patrimoine : au-delà de l'Horloge, nous pouvons nous poser d'autres questions. Mes services ce soir vont faire des bonds car j'ai toujours des idées pour garder le patrimoine – ils n'entendent pas, c'est bien. Je pense qu'il y a des choses encore à protéger à Joinville. Sur l'Horloge, le projet semble difficile financièrement à faire avec le territoire. Mais nous avons aussi sur le quai Péri par exemple une maison assez remarquable et remarquable dans cette guinguette rue Courseau, qui pourrait à un moment devenir une propriété communale, comme la maison du Recteur qui pourrait aussi devenir une propriété communale, comme le château du Parangon. Il y a des choses sur lesquelles il faut avoir des baux emphytéotiques ou de l'ambition.

Plus près d'ici, j'ai bloqué pour l'instant un permis de construire sur la rue de Paris dite prolongée, sur l'emplacement de l'ancien presbytère des sœurs. Je pense qu'il faut impérativement le conserver comme bâtiment pour la Ville, pour en faire sur un prochain mandat une maison associative ouverte au public avec un jardin derrière et une conservation de la chapelle. Il y a encore des choses que

nous pouvons découvrir et conserver. Vous ne le connaissez peut-être pas mais on passe devant, on ne fait pas attention. C'est à côté de votre permanence. Il y a des sujets sur lesquels nous pouvons être attentifs.

En ce qui concerne les îlots de chaleur, il est vrai que vous avez cité la rue Raymond-Nègre. Il n'y a pas que la rue Raymond-Nègre, évidemment. Il faut savoir qu'avec les services techniques, nous travaillons le « déccroûtage » d'un grand nombre de rues, ce qui nous permet aussi d'avoir de la perméabilité et des subventions, des projets qui peuvent coûter très peu. Notamment sur Polangis nous allons travailler ces sujets-là. Les berges sont minérales, mais sachez qu'il y a quand même des travaux. Je pense que nous n'avons pas le choix, il y a des crues, le mouvement d'eau est assez fort. Les berges, nous pouvons nous y intéresser aussi, nous nous intéressons avec l'EPT à la plantation de frayères et d'endroits protégés. A l'entrée du canal de l'usine des eaux, l'EPT envisage d'installer des frayères importantes. Une question est posée plus loin mais je n'y réponds pas à l'avance. Le nord et le sud de l'île Fanac verront l'arrivée de l'aménagement de végétaux de qualité et de frayères.

Ensuite, une des bonnes choses dans tout cela : il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup de débats à mener sur ces sujets-là. A Joinville, nous avons évité – je ne sais pas si c'est le bon terme –, nous n'avons pas eu les grandes gares, donc nous n'avons pas eu la défiguration de la Ville, et à subir ce qui se passe à Champigny où c'est terrible, ou à Villiers dans certains endroits.

Lors du dernier SCOT métropolitain, je crois que l'axe Gallieni n'a pas été retenu comme axe métropolitain. C'est très intéressant pour nous tous. Je pense que nous avons tous une volonté commune sur cette avenue Gallieni : avoir une circulation apaisée, une sécurisation des piétons. Je ne vais pas refaire le projet mais j'ai un projet d'intense végétalisation – cela mérite autre chose – et d'une ville que nous traversons de manière apaisée, même si l'on met un peu plus de temps, dans laquelle on protège les cycles, les piétons, tous. Il faut vivre ensemble, c'est un autre sujet. Le fait de ne pas avoir été retenus comme axe métropolitain nous donne beaucoup d'espoir.

Il faut faire marcher toutes nos relations et toutes nos connexions. J'ai demandé au président du département M. Olivier CAPITANIO que j'ai reçu, une requalification urbaine complète – déjà abordée en d'autres temps par M. Georges NERIN et M. Pierre AUBRY – de l'avenue Gallieni, de manière à réduire les voies de circulation, conserver les marchés. Cela irait au-delà du travail fait par le territoire, présenté dans les ateliers : cela ne me suffit pas, ne me convient pas. Je pense qu'il faut être plus ambitieux. Nous travaillons déjà avec le maire de Champigny sur une requalification de la fourchette. Il est vrai que dans ces 13 communes et dans ce PADD, nous sommes joinvillo-joinvillais, nous essayons d'avoir les meilleures connexions possibles avec les villes voisines.

La municipalité a fait un choix de densification. Nous avons un manque de logements en France et en Ile-de-France, nous le voyons aujourd'hui. Les écologistes en leur temps avaient prôné des logements autour des gares. Je le rappelle. Ce n'est pas contre eux, parce que je n'aime pas crier au loup, mais c'est une réalité. Nous, ce que nous faisons à Joinville, autour de notre gare RER et dans le grand axe qui est Gallieni – à Gallieni il y aura une densification moindre –, mais il va falloir densifier autour des gares. Moins de voitures, plus d'accès aux transports. Pour les bus, rappelez-vous : on avait une descente voitures qui a été supprimée à la sortie de la gare en 2008, même moi j'étais paniqué en me disant que cela allait être une catastrophe. Aujourd'hui, 50 bus à l'heure passent là. Cela fonctionne.

L'idée est de voir pour nos villes les connexions avec les villes voisines, dans le cadre des RER vélo ou des plans vélo avec Saint-Maur, notamment avec Champigny et les gares, mais aussi avec la grande Tangentielle qui est en train de se faire, qui rejoindrait Montreuil, qui passerait par le bois de Vincennes. Vous avez vu dans le bois de Vincennes que des pistes cyclables devant l'INSEP commencent à être marquées au sol. Cela ne se passe pas plus mal. Les voitures roulent à 30.

A Joinville nous avons commencé ce travail déjà. Prochainement vous allez avoir une modification, cela va un peu dans le sens de cette discussion, du PLU qui va être en débat et en consultation. A partir du 15 avril, la modification du PLU va permettre de vous exprimer sur cette modification du PLU faite avant le PLUi, qui revoit certaines hauteurs, certains réaménagements, qui corrige certaines parcelles pour permettre des développements, notamment qui va permettre de libérer le PAPAG sur l'avenue Gallieni et de lancer les premières opérations immobilières, notamment sur le Rocher fleuri.

Je reviens à la désimperméabilisation. La rue Raymond-Nègre, c'est intéressant. Sur la rue de Paris, j'ai demandé que nous renforçons les îlots, les fosses d'arbres, que nous végétalisons plus. Il faut

laisser le temps aux choses de pousser, mais le projet que nous avons présenté à l'arrière de la mairie est beaucoup plus vert, même s'il y a des constructions, que ce qu'il y a devant. Dans le cadre des îlots de chaleur, je voulais rappeler le travail de Mme Hélène DECOTIGNIE aussi sur le cimetière de Joinville. Ce sont 7 000 mètres carrés d'espaces verts qui vont être créés en plein cimetière. Quand on voit en vision aérienne l'impact du cimetière, c'est un endroit respecté mais cette végétalisation va être très importante pour le quartier. Nous plantons 120 arbres je crois, et nous végétalisons tout le cimetière. Le parc Jacques Chirac on dit ce que l'on veut : c'était bétonné. Ce n'était pas autre chose. Voilà.

Donc les modifications de PLU, sur le PLUi je pense que vous serez consultés en temps et en heure. Dans la modification du PLU il y a une mesure très importante pour nos quartiers, reprise dans le PADD, c'est la protection de nos quartiers pavillonnaires. Nous n'allons pas faire un jeu de fleuret ce soir avec LREM, Mme WARGON, je le dis sans inimitié. Je comprends un Gouvernement quel qu'il soit, ils disent qui faut produire des logements sociaux, il y a des villes qui ne font pas d'efforts. Nous avons la chance d'être dans le truc, mais aujourd'hui nous savons très bien que Polangis, Palissy, Vautier, les quelques quartiers pavillonnaires, nous voulons les préserver. Nous avons lancé une modification qui va mettre en place une règle de recul de 8 mètres, qui va pratiquement interdire toute division de terrain, ou les rendre très contraignantes. Cela veut dire plus de maison-drapeau. Cela va contribuer aussi à une forme de gentrification, nous pourrions le penser comme cela, mais c'est aussi la préservation des espaces verts, des jardins. Nous avons vu les dérapages et les optimisations des propriétaires, des petits promoteurs locaux qui nous appellent, qui veulent faire quatre maisons sur 300 mètres carrés. C'est compliqué.

Pour Joinville, ma vision – je pense que nous la partageons – est une densification relative sur l'avenue Gallieni. Elle sera relative puisque ce sera une succession d'îlots pendant des années, mais c'est une accélération de la réflexion sur cette avenue Gallieni. Il faut profiter que le Département soit aux affaires pour l'obtenir. Si nous ne l'obtenons pas là, ce sera vraiment dommage. Et préserver nos quartiers pavillonnaires. Et faire repartir nos commerces – c'est sur le PADD. D'ailleurs, dans le bas de Joinville aujourd'hui nous n'avons pas de commerce en cession. Je le rappelle. Les cessions sont immédiates. Il n'y a pas marqué « à louer » pendant des années, d'où l'attractivité de Joinville.

Nous allons mettre en place une charte du commerce et peut-être des opérateurs qu'il faudra maîtriser dans le cadre de SEM ou de participations de la Ville, afin d'avoir des loyers acceptables pour les locataires et ne pas vivre ce que nous avons vécu ici dans la rue de Paris. Je n'ai pas le droit d'en parler car je suis en conflit d'intérêts, mais j'ai vécu ces choses-là, je les vois, et je considère que les promoteurs ont abusé des foncières qui font derrière font du rendement et des gros loyers. C'est une difficulté.

Je n'ai rien à dire, je n'ai pas pu gérer le truc en direct, mais le bas de Joinville, il ne faut pas le gérer comme cela. Le débat est très large, à vrai dire. Nous pouvons parler pendant des heures de chaque point. Je rejoins Mme Sylvie MERCIER sur le bruit et la qualité de l'air : c'est une priorité pour nous, même si les qualités d'air se sont fortement améliorées à Joinville. Nous avons pris le sable du désert l'autre jour, nous n'avions pas prévu de l'avoir mais il est arrivé. Avez-vous d'autres questions ?

Nous prenons acte de ce débat. C'est un débat court mais merci pour vos questions. Qui prend acte ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Prend acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans la cadre de l'élaboration du PLUi.

QUESTIONS ORALES

Question n°1 de Monsieur Jean-François CLAIR – Groupe JAJI

Depuis le début de l'année 2022, de nombreux promeneurs nous ont signalé la présence de barrières fermant l'accès à la branche nord du chemin de l'île Fanac.

Le 11 mars 2022, vous avez pris un arrêté d'interdiction d'accès à la pointe nord de l'île Fanac du 14 mars au 30 octobre 2022, ultérieurement à l'installation des barrières. On peut donc s'interroger sur la légalité de cette décision.

Par ailleurs, l'île Fanac est un des joyaux de Joinville-le-Pont qui attire de nombreux touristes et promeneurs autochtones. Il nous paraît difficile de maintenir la pointe de l'île nord fermée.

Nous préconisons plutôt de discuter avec les riverains de l'île Fanac d'une ouverture les week-ends, jours de vacances et l'été, par exemple de 9h00 à 20h00.

Par ailleurs, nous nous posons la question du futur après le 30 octobre 2022.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire adjoint, quel est votre projet pour que les Joinvillais puissent se promener et faire la boucle totale de l'île Fanac ?

Réponse de Monsieur Stephan SILVESTRE

Bonsoir chers collègues,

Comme vous le savez, Monsieur le Maire est responsable de la sécurité et de la salubrité des espaces publics.

En outre, nous partageons tous un attachement fort à ce joyau qu'est l'île Fanac, véritable écrin de tranquillité au cœur de notre ville.

Les travaux d'accessibilité ou bien encore ceux encore plus récents de cheminement et de signalétique ainsi que le travail mené actuellement par mon collègue Maxime Ounanounou avec le collectif Cap sur la Marne par exemple, tendent à démontrer la volonté de l'équipe municipale de valoriser cet espace et de l'ouvrir au plus grand nombre.

Cependant, à la période des beaux jours, la fréquentation de l'île est plus importante. Or, la pointe nord, par l'étroitesse de ses cheminements, et l'absence d'éclairage public, n'offre pas toutes les garanties de sécurité aux promeneurs.

De plus, force a été de constater que, par sa configuration, la pointe nord de l'île, était trop régulièrement la cible de comportements inappropriés. En effet, parce qu'elle est plus difficilement accessible que le reste de l'île, la pointe nord offre, quand elle est ouverte à la circulation, un lieu de destination pour des regroupements d'individus provoquant trop régulièrement des troubles à la tranquillité publique.

Ces regroupements laissent souvent des débris en tous genres que vous me permettrez de ne pas détailler devant notre assemblée.

Enfin, la végétation abondante de cet endroit empêche un nettoyage efficace ce qui soulève un sujet

de salubrité mais également de protection de l'environnement.

Par ailleurs, la boucle de l'île en promenade pédestre reste possible par l'allée qui relie les deux parties est et ouest du chemin de l'île Fanac.

C'est pour toutes ses raisons qu'un arrêté de fermeture de la pointe nord a été pris du 14 mars au 30 octobre de cette année. Cet arrêté est un arrêté de bon sens qui ne nuit à personne mais qui protège notre île.

Question n°2 de Monsieur Tony RENUCCI – Groupe JAJI

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2021, le compte rendu de la délégation au Maire mentionnait un "audit du port de plaisance et concession de service public", dans l'hypothèse de confier la gestion du port à un opérateur privé.

Certains riverains craignent de voir la gestion du port détournée de l'intérêt général, avec un risque potentiel de hausse des tarifs au profit d'intérêts financiers et au détriment de la qualité de vie.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire adjoint, où en est ce projet ?

Réponse de Monsieur Maxime OUANOUNOU

Monsieur le Conseiller municipal,

Le mode de gestion d'un service public, en l'occurrence industriel et commercial, ne s'oppose en rien à l'intérêt général. Un service public peut être géré en régie ou confié à un partenaire privé via un marché public ou une délégation de service public. Dans ces deux derniers cas la collectivité reste soit maître d'ouvrage, soit concédant. Elle définit ses besoins, ses moyens de contrôle, les objectifs à atteindre par le titulaire du contrat.

Quant aux tarifs, ce n'est pas le mode de gestion qui le détermine mais l'équilibre budgétaire. Vous le savez, le Port est un service industriel et commercial et son budget ne peut donc être équilibré par une subvention de la collectivité comme les services publics administratifs. Ce sont donc les recettes des usagers qui doivent équilibrer le budget. Je note d'ailleurs que les tarifs du port n'ont pas augmenté depuis plusieurs années et que cette situation, gestion en régie ou non, ne pourra pas durer éternellement.

L'étude sur le port de plaisance est en cours.

Quel est notre objectif ? Notre objectif est de déterminer si une gestion déléguée permettrait une gestion plus dynamique du port à la fois pour atteindre des objectifs environnementaux comme l'obtention du pavillon bleu, pour la mise en œuvre de projets structurants comme le retour à la baignade ou pour sa valorisation touristique.

Le port est bien géré. Mais c'est un équipement qui mérite d'être optimisé afin de bénéficier au plus grand nombre. L'état de certains bateaux à quai depuis bien longtemps en est le témoin.

C'est là tout l'objet de cette étude actuellement en cours.

Question n°3 de Madame Sylvie MERCIER – Groupe JAJI

En 2020, vous aviez organisé une opération de nettoyage des berges en pleine campagne électorale.

Votre initiative venait de la sollicitation qui vous a été faite par des citoyens joinvillais.

Ils vous avaient en effet soumis cette idée, en vous demandant notamment la mise à disposition d'une benne pour les déchets par les services de la ville.

Notre question est la suivante : Monsieur le Maire, comptez-vous mettre en place une réelle stratégie

pérenne et citoyenne de nettoyage des berges ou était-ce une simple opération de communication ?

Réponse de Monsieur le Maire

Madame la Conseillère Municipale, chère Madame Mercier, ça m'embête de vous répondre ça mais quand vous précisez que ça a eu lieu que pour les élections il y a une volonté de créer une petite polémique et je le déplore quand même.

Surtout que soit vous en avez une méconnaissance ou vous n'en avez pas pris connaissance, du fonctionnement des différents acteurs du territoire, ou alors vous avez manqué d'intérêt à ce moment-là pour les actions de la ville.

Je vais vous rappeler quand même et vous expliquer comment cela fonctionne et vous rappeler les actions entreprises en la matière depuis de nombreuses années à Joinville.

Sur la gestion des berges, il ne faut pas se tromper de responsabilité. Les berges sont du domaine fluvial public et appartiennent donc à voies navigables de France. L'établissement public, et donc l'État, n'ayant pas les moyens d'entretenir son domaine, il est demandé aux collectivités de le faire via des conventions de superposition de gestion. En l'occurrence le département et l'EPT sont affectataires de ces conventions sur la très grande majorité de ces espaces.

Ceci étant dit, puisque je suis comme vous très sensible à la question de la propreté de l'espace public, les équipes de la Ville passent régulièrement pour nettoyer les berges en complément des opérations de ramassage citoyen, opérations qui, contrairement à ce que vous avez dit, n'ont pas débuté pendant la campagne électorale, et sont organisées depuis de nombreuses années. Prenons date.

La prise de date avait été effectuée lors de la journée du développement durable de 2016 et pas 2020. Je rends grâce d'ailleurs à Boutaïeb Kaddani qui portait cette action. En effet, à l'occasion de cette journée, est organisé un ramassage citoyen. La première année, cela avait été rendu impossible en 2016 à cause de la crue, je ne sais pas si vous vous en rappelez. Mais depuis 2017, chaque année, au moins une journée voire plusieurs sont organisées par an. D'autres opérations de même nature peuvent venir compléter de manière ponctuelle. Elles sont organisées par le Conseil Municipal des Enfants, l'association Le Grand Huit ou bien l'AMJ, aussi j'ai oublié de citer les habitants du port qui d'eux-mêmes ont régulièrement recours à des nettoyages.

L'action que vous citez venait donc s'inscrire dans cette continuité et je regrette que vous ne l'ayez pas perçue.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces sujets qui semblent bien sûr vous intéresser et je vous comprends, vous avez Chantal Durand qui est Vice-présidente du département en charge de l'eau et de l'assainissement et aussi Virginie Tollard, donc on a quand même à nos côtés deux personnes qui sont en capacité aussi de vous répondre et que vous pouvez rencontrer pour ces ramassages et ces entretiens de gestion.

Il y a quelques mois encore, nous animions une réunion d'information avec l'EPT pour expliquer aux Joinvillais de Polangis quels allaient être les travaux de conformité en ce qui concerne l'assainissement, puisque cela fait partie aussi de la propreté.

Vous vous rappelez que le 21 mai prochain journée mondiale du recyclage, un atelier de sensibilisation sera mis en place par les enfants du CME.

Voilà, nous agissons, peut-être que nous ne communiquons pas assez et on ça, on s'améliorera, mais je pense que vous n'avez pas vu toutes ces actions.

Question n°4 de Monsieur Maxence GEORGEAUD - Groupe JAJI

Depuis de nombreux mois, nous vous alertons sur l'état pitoyable des ascenseurs et de la souffrance associée des locataires de la résidence Barbusse à ce non-usage au quotidien par différents canaux.

Or, la société Logirep a procédé à un appel d'offres courant 2021 pour remplacer la totalité du parc

des ascenseurs qui vieillissent et tombent en panne de façon récurrente. Il a été clôturé le 17 septembre 2021 avec une durée de validité des offres de 180 jours. Différents rapports sur le repérage de matériaux dangereux ont été remis à Logirep comme la présence d'amiante et de plomb.

Le délai de fin de validité des offres est atteint, le calendrier de changement du parc des ascenseurs n'est toujours pas publié et les problèmes sont toujours présents.

Notre question est donc la suivante : Madame la conseillère municipale, le moment n'est-il pas venu de mettre Logirep en demeure d'effectuer les travaux et de publier le calendrier des interventions afin de rendre plus acceptable les délais d'attente par les résidents de Barbusse ?

Réponse de Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Mon cher collègue,

L'une des questions posées par votre groupe lors de la séance du conseil municipal du 16 février dernier, m'avait conduite à vous répondre, déjà, sur le programme de réhabilitation de la résidence Espérance, et en particulier sur le sujet des ascenseurs.

J'en profite au passage d'ailleurs pour vous dire que je déplore, en tant qu'élue, ces façons de procéder qui consistent à essayer de faire le buzz, à essayer de faire des « bons mots » sur les réseaux sur de tel sujet, ce n'est pas digne d'un élu, ce n'est pas approprié. Les sujets dont on parle en l'occurrence ce sont des sujets sérieux, et la question que vous posez démontre la méconnaissance du sujet, tant sur la forme que sur le fond.

Je vous signale également que nombre de résidents que nous connaissons, nous ont remonté la gêne qu'ils ressentent face au discours porté par votre groupe sur ces mêmes sujets.

Lors du dernier conseil municipal, je vous avais rappelé que sous l'impulsion de la municipalité, Logirep avait lancé un programme ambitieux de réhabilitation de l'ensemble de la résidence Espérance pour un budget de 14 millions d'euros.

Ce programme, en plus de la requalification des espaces végétalisés, du renforcement de la sécurité avec le déploiement, la vidéo-protection, d'une refonte du contrôle d'accès, l'amélioration de l'éclairage des parties communes, de la rénovation des logements intérieur-extérieur (électricité, sanitaires, fenêtres, portes, volets roulants), de l'isolation thermique et phonique, comprend également le remplacement intégral du parc des ascenseurs.

En ce qui concerne le calendrier, comme vous le savez certainement, entre l'attribution d'un marché et le début des travaux sur le terrain, il y a un temps incompressible, qui s'appelle la « phase de préparation du chantier », et qui dure nécessairement plusieurs mois.

Aujourd'hui, cette phase elle est derrière nous, et nous sommes maintenant en phase travaux.

Les travaux ont débuté dans les logements depuis plusieurs mois déjà.

Sur le sujet des ascenseurs, les huit ascenseurs au sein de la résidence seront remplacés dans la totalité des installations. (cabines, machinerie, électricité, sécurité, etc...)

Les bâtiments étant configurés de deux manières, il y aura deux façons de procéder.

Les bâtiments ayant des ascenseurs jumeaux se verront bien évidemment travaillé successivement ou en deux temps : le 1er ascenseur sera remplacé, pendant que le 2ème restera en fonctionnement normal avec une veille attentive de l'ascensoriste pour cet équipement et son fonctionnement.

Pour les autres bâtiments ayant un seul ascenseur, durant les travaux de remplacement, il va y avoir un service d'aide et de portage qui sera mis en place pour les résidents. (courses, objets lourds, etc...). Parallèlement, Logirep va mettre en place avec l'ADHAP, un service d'accompagnement à la mobilité personnalisée pour les personnes à mobilité réduite (handicap, vieillesse, assistance maternelle, etc...). Un état des familles a d'ores et déjà été réalisé. Chaque résident pourra bien évidemment saisir le gardien s'ils ont des questions ou des difficultés rencontrées.

Le programme il est acté, le budget est débloqué, les travaux ont débuté et les résidents sont manifestement satisfaits de la concrétisation de ces annonces.

Enfin, comme vous le savez également, dans un chantier d'une telle ampleur, il n'est pas exclu que les entreprises rencontrent des aléas (aléas de chantier), et c'est normal.

C'est pour ça que nous suivons de manière très attentive l'avancée des travaux, et que des réunions de suivi ont lieu de manière très régulière avec Logirep, ce qui nous permettra d'être en mesure d'agir quand il le faut.

* * *

Question n°5 de Monsieur Philippe PLATON – Groupe Nouvel Horizon

En début de mandat, la majorité municipale a manifesté son intention de créer un comité de cyclistes chargé de faire des propositions sur l'amélioration des aménagements cyclables, et d'analyser les aménagements proposés sur la commune de Joinville-le-Pont.

La situation géographique de Joinville-le-Pont, sa proximité de la Porte de Charenton et de la Porte Dorée, la proximité, via la Marne, de nombreux bassins d'emploi, font du vélo un moyen de transport attractif pour les trajets quotidiens. Des aménagements existent mais souffrent de nombreuses ruptures de continuité, de défauts de sécurité ou d'infrastructures fortement dégradées.

Par exemple, les "coronapistes" aménagées sur l'avenue Gallieni, le Pont de Joinville et l'avenue des Canadiens créent autant de frustrations chez les automobilistes qui en critiquent, parfois à bon droit, la démesure, que chez les cyclistes qui voient ces aménagements totalement ignorés par les automobilistes, comme on peut le constater chaque jour sur le Pont de Joinville.

Le Carrefour de la Résistance, la Fourchette de Champigny, l'angle de la rue de Paris et de l'avenue Kennedy ou celui de l'avenue des Canadiens et de la route de la Pyramide sont au mieux déconcertants, au pire dangereux pour les cyclistes.

Il reste par ailleurs compliqué, à Joinville comme ailleurs, de réparer soi-même ou de faire réparer son vélo, ou malgré des progrès à certains endroits, de le stationner de façon sécurisée.

Monsieur le Maire est conscient de ces problèmes et a eu l'occasion de nous le dire. Cependant, si la constitution de ce comité de cyclistes et la question de l'utilisation du vélo à Joinville ont été évoqués informellement lors de diverses réunions de la commission Transition Écologique, Urbanisme et Mobilité, à ce jour, aucune décision concrète n'a été portée à la connaissance du conseil municipal et aucun compte n'a été rendu sur l'activité de ce comité.

C'est pourquoi nous aimerions que vous puissiez ce soir nous communiquer :

- d'une part la composition du comité de cyclistes, le rôle et les objectifs qui lui ont été assignés, la fréquence de ses réunions;
- ainsi que d'autre part les principaux points d'amélioration proposés par ce comité, les décisions prises ainsi que la nature et l'échéance des aménagements prévus en réponse à ces propositions.

Réponse de Monsieur Guillaume LEVANNIER

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous avez raison, la pratique du vélo à Joinville est en pleine progression. Sur le pont de Joinville par exemple la part modale des cyclistes dans la circulation générale est passée en deux ans de 8% à quasiment 15%. Ce sont certains jours plus de 2000 vélos qui y passent. Vous aurez aussi relevé que la FUB a révélé il y a quelques semaines le résultat de son baromètre. Nous avons encore progressé dans la satisfaction des cyclistes mais il y a encore des points d'amélioration. Ces points d'amélioration sont en très grande majorité sur des axes départementaux et ne dépendent donc pas

de la commune. C'est le cas du Carrefour de la résistance, du Pont de Joinville, de l'avenue Gallieni, du carrefour rue de Paris, etc. Nous échangeons avec le département régulièrement mais nous devons faire preuve de pragmatisme : non seulement les moyens du département sont limités mais les situations urbaines sont très complexes. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons souhaité maintenir les pistes sanitaires qui, bien qu'imparfaites, ont le mérite d'exister.

Le comité d'usagers du vélo que nous avons souhaité est un groupe de travail informel. Vous avez pu rencontrer certains de ses membres lors du village des associations ou lorsqu'il a réalisé un diagnostic citoyen de la pratique cyclable à Joinville. Le Comité se structure, puisque nous avons encouragé l'association PVSM qui était initialement basée à St Maur à étendre son activité à Joinville, ce qui est chose faite depuis quelques jours. Ce Comité n'a qu'une vocation : développer sereinement, la pratique cycliste à Joinville, hors des partis politiques. J'insiste sur le côté apolitique de la démarche. D'ailleurs nous avons bien volontiers associé un membre qui était un soutien de votre liste aux dernières élections municipales. Pour toutes ces raisons, les membres du comité vélo sont connus pour qui participe à la vie associative cycliste joinvillaise. Ce n'est pas un groupe fermé et de nouveaux membres peuvent nous rejoindre même si nous souhaitons qu'il reste de taille modeste pour permettre une bonne continuité dans le suivi des travaux à venir.

Ce Comité sera associé au travail sur le Schéma Directeur. Nous vous l'avons annoncé en commission, vous l'avez sans doute oublié. En effet, nous lançons dans quelques semaines le Schéma directeur vélo de notre ville. Le marché est en cours d'attribution. Ce schéma doit projeter pour les prochaines années les aménagements prioritaires à réaliser et doit nous aider à convaincre aussi nos partenaires comme le département ou la RATP à davantage inclure la pratique du vélo dans les modes de transport. Comme je vous l'ai rappelé lors de notre dernier conseil, nous vous tiendrons bien entendu informés de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58.

 Le Secrétaire de Séance
Monsieur Maxime OUANOUNOU